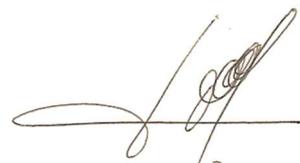




Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL 2025/2029

Validé en comité directeur
Le 04 avril 2025
Le président Michel LE BOT





SOMMAIRE

- **Audit PPF méthode orfèvre** Page 3 à 9
- **Bilan sportif 2021 2024** Page 9 à 12
- **PPF 2025 2029 : les objectifs méthode orfèvre** Page 13 à 15
- **PPF 2025 2029 : Stratégie fédérale** Page 16 à 27
 - Les orientations pour la préparation de l'olympiade Page 16
 - Les Objectifs Page 16
 - La Philosophie de la démarche Page 17
 - Le Projet de Performance est un parcours Page 17
 - Modélisation du parcours de performance fédéral Page 18
 - Modélisation du Projet de Performance Fédéral Page 18
 - Les Critères d'identification et d'évaluation des Potentiels Page 19
 - La Détection Page 19 à 21
 - Le programme de Détection Page 21 à 22
 - Le programme d'accession Page 22 à 24
 - Développement de structures d'accession de Haut niveau Page 23 à 24
 - La cellule de performance Jeunes/Espoirs Page 24
 - Le programme d'Excellence Page 25 à 27
- **PPF 2025 2029 : Partie opérationnelle**
 - 1) Les critères de mise en liste Page 28
 - 2) La convention SHN/FFPJP Page 29 à 40
 - 3) Les modalités du suivi socio-professionnel Page 40 à 45
 - 4) La surveillance médicale réglementaire Page 45
 - 5) Les moyens permettant de garantir la compétence et l'honorabilité de l'encadrement Page 45 à 48
 - 6) Les Datas Page 48 à 49



PPF 2021/2024

AUDIT PPF METHODE ORFEVRE

Philosophie :

Ne rien laisser au hasard dans la conquête des médailles d'Or.
Mettre à disposition des fédérations et des entraîneurs un support méthodologique et un accompagnement sur lequel ils peuvent s'appuyer pour consolider leurs projets de performance.
En prenant appui sur les connaissances scientifiques existantes, la méthode ORfèvre identifie les stratégies susceptibles de :

- Optimiser l'expression du potentiel en compétition ;
- Catalyser la réponse à l'entraînement ;
- Maîtriser les facteurs de risque pouvant engendrer des indisponibilités ou des contre-performances.

Objectifs :

- Mieux identifier les besoins et prioriser les actions pour améliorer les performances des athlètes et entraîneurs français.
- Renforcer le système dans sa capacité à construire et mettre en œuvre des stratégies d'optimisation de la performance pour augmenter le nombre de médailles aux Jeux Olympiques et Paralympiques.

Point Clé 1 : Préfigurer notre capacité à remporter la médaille d'or

L'Objectif de performance :

Qu'est-ce qu'il faut être capable de produire le jour J pour gagner la médaille d'or aux championnats du Monde ?

Atteindre les 13 points avant les concurrents sur les parties décisives dans un contexte d'enjeu maximal

Les déterminants de la Performance :

Quels déterminants permettent d'atteindre cet objectif de performance ?

- Jouer plus de 85% de boules positives chez les masculins et 75% chez les féminines (compétences motrices)

- Jouer plus en intensité les premières boules, boules de rajout, boules de défense, nombre de carreau et frappe cadrés
- Prendre les meilleures décisions stratégiques en toutes circonstances (utiliser la notion d'affrontement, élaborer un projet de jeu efficace)
- Facteur mental déterminant (endurance mentale)

L'indicateur de maturité  **L'objectif de performance est précis et structurant**

Les ingrédients pour atteindre ce niveau de performance sont clairs et prennent en compte une vision holistique de la performance dans la discipline

L'ensemble des acteurs clés sont capables de les verbaliser de manière alignée

Point Clé 2 : Anticiper l'environnement spécifique de l'échéance ciblée

Identification des spécificités qui différencient les futurs championnats du Monde : Sites Africains, Asiatiques, Océanie, Europe du nord

Scenarii défavorables liés à ces particularités : problématique du décalage horaire, du taux d'humidité, de la chaleur, du froid, de l'alimentation et du bruit pendant la compétition. Problématique de gestion du stress avec le public. L'inorganisation.

Stratégie pour répondre à ces scénarii : approche médicale et nutritionnelle, possibilité de compétition de préparation sur site, collaboration avec recherche sur l'importance de la fréquence cardiaque dans la performance

Indicateurs de Maturité  Les facteurs de risques majeurs sont anticipés mais peuvent plus être maîtrisés

Les facteurs de risques à maîtriser lors des championnats du Monde sur l'Olympiade

- Les postures du staff et des proches durant la compétition
- Le rythme de la compétition : « saccadé » et journée très étendue
- La vie et la logistique sur site
- Taux d'humidité, chaleur, froid
- Environnement hostile
- La gestion d'un enjeu très fort

Point Clé 3 : Anticiper les évolutions réglementaires possibles

Système de veille : Oui ; **Evolutions Réglementaires :** Non ; **Influencer les instances internationales :** Oui

Indicateurs de Maturité  Un système de veille auprès des instances internationales est mise en place et des stratégies d'ajustement sont anticipées.

Point Clé 4 : Analyser les forces et faiblesses intrinsèques Athlètes/du collectif et les facteurs de risque intrinsèques

A. Croiser les regards

Débriefings après les compétitions/Concurrence ?

Débriefing non systématisé et non formalisé avec ou sans la participation de l'athlète sans évaluation précise et formalisé de la concurrence.

Grille standardisée ?

Un rapport type descriptif pouvait être fait par le responsable du collectif mais sans questionner l'ensemble des facteurs susceptibles d'agir sur la performance de l'athlète/collectif.

Problèmes particuliers pour rendre impactant ces débriefings ?

L'absence d'analyse de tous les facteurs et le faible partage d'expériences.

Indicateurs de Maturité  Débriefings occasionnels, sans véritable structure et réalisés certaines fois avec l'athlète.

Une des priorités dans l'olympiade précédente mais que le staff sénior n'a pas réussi à mettre en place pleinement.

B. Mettre à profit les données pour challenger les opinions et enrichir l'analyse

Collectez-vous des données pour identifier les forces et faiblesses de l'athlète/collectif ?

Oui et satisfait

Y a-t-il des données importantes que vous ne parvenez pas à collecter ?

Non

Freins pour analyser les données ?

Non nous avons une méthode d'analyse et le temps de traitement

Les données identifient-elles pertinemment les forces et faiblesses de l'athlète/collectif ?

Oui

Des temps dédiés sont-ils prévus pour débriefer de ces données ?

Informels.

Y a-t-il des Problèmes particuliers pour rendre impactant ces débriefings ?

Prendre le temps de le faire.

Indicateurs de Maturité  Des données-clé sont collectées systématiquement avec un début d'analyse approfondie mais sans l'utilisation de ces dernières et dans le bon timing.
Début de systématisation dans l'olympiade précédente

C. Forces, faiblesses et facteurs de risque intrinsèques

Quelles sont les forces de l'athlète/collectif ?

Potentiel de devenir une super force/concurrence ? **Oui** Problématique du niveau de la relève ? **Oui**

Quelles sont les faiblesses de l'athlète/collectif ?

Niveau national féminin, peu de compétition concentrant que les meilleurs chez les hommes et les femmes.

Quels facteurs de risque pourraient compromettre : problème manque à gagner des joueurs

Niveau national féminin, peu de compétition concentrant que les meilleurs chez les hommes et les femmes.

Pour chacune des faiblesses et des facteurs de risque ?

Problème de manque à gagner des joueurs, les difficultés du calendrier, l'opposition à la culture de l'entraînement, la complexité à mettre en place le suivi.

Avez-vous une stratégie pour le corriger/maîtriser ?

Après une olympiade de tâtonnement, une stratégie robuste avec la mise en place d'une cellule de performance sur la nouvelle olympiade.

Indicateurs de Maturité  Un début de formalisation est réalisé dans l'olympiade précédente.

Point Clé 5 : Analyser la Concurrence

Identifier les opportunités à saisir pour maîtriser et contrôler la concurrence

Quelles sont nos concurrents principaux ? Malgache, Thaïlande, Cambodge, Italien, Espagne, Belgique.

Quelles sont leurs forces ? Grosse intensité au tir et/ou au point

Quelles sont leurs faiblesses ? Faiblesse stratégique

A quel point parvenez-vous à identifier ce qu'ils font et ce qu'ils les aident à performer ?

Démarche militaire ou professionnelle

Que mettez-vous en place pour cela ? L'idée est de professionnaliser les staffs et les joueurs

Quels sont les freins ? Modèle économique et la professionnalisation des staffs

A quel point vous inspirez-vous de ce que font vos concurrents pour adapter votre stratégie de préparation? Rien

Comment renforcez-vous votre avantage vis-à-vis des concurrents ? En innovant dans l'approche des facteurs de performance

Comment limitons-nous que les concurrents nous débordent ? En innovant dans l'approche des facteurs de performance

Indicateurs de Maturité  Analyse de manière intuitive peu fondée sur les données de compétition, sans implication de l'athlète dans l'analyse

Point Clé 6 : Hiérarchiser les déterminants de performance à optimiser en priorité

Lister et hiérarchiser pour renforcer les chances de titre

Pouvez-vous lister les déterminants de performance par rapport auxquels l'athlète/l'équipe devra progresser d'ici les prochaines échéances ? Oui, les déterminants peuvent être clairement listés et hiérarchisés

Quels sont les acteurs impliqués dans cette réflexion ? L'ensemble des acteurs qui pourraient alimenter cette analyse ont été consultés

Indicateurs de Maturité  Les déterminants de performance sont évoqués mais leur argumentation apparaît moins fragile grâce au début d'approfondissement des points 1-5
Les acteurs clés les évoquent de manière alignée dans l'olympiade précédente

Point Clé 7 : Leviers à actionner pour optimiser les déterminants de performance prioritaires et les hiérarchiser

Identifier les leviers :

Quels sont les leviers à actionner ? Individualisation de la préparation dans tous les facteurs de performance

Comment vous assurez-vous de ne pas oublier certains leviers ? Avez-vous pris soin de réaliser une analyse à 360° de tous les facteurs susceptibles d'entrer en jeu ? **Début d'approche à 360° des facteurs de la performance**

Quels sont les personnes impliquées dans l'identification de ces leviers ? Avez-vous bien fait le tour de l'ensemble des acteurs qui pourraient alimenter cette analyse ? **Fait pour la prochaine olympiade**

Quelles sont les actions d'accompagnement que vous avez mises en place ? Début d'accompagnement sur la préparation physique et mentale

Ces actions ont-elles produit l'effet escompté ? Début de prise de conscience de faire autrement

Envisagez-vous d'autres actions qui pourraient être complémentaires pour atteindre l'objectif recherché ? **Oui**

Indicateurs de Maturité  Début d'analyse des leviers avec une premier approfondissement des points 1-6.
Début de plan d'action en fin d'olympiade précédente

Point Clé 8 : Formaliser la stratégie et le plan d'action

Importance de la formalisation :

- Prendre conscience de points de fragilité de sa propre stratégie et des secteurs d'optimisation
- Pour avoir la capacité de la partager aux acteurs clés et faire en sorte qu'ils puissent se l'approprier
- Pour disposer d'une base sur laquelle revenir lors des bilans et des débriefings.

- 1) **Avez-vous formalisé l'ensemble de votre stratégie et le plan d'action associé pour gagner la médaille d'or ? Oui**
- 2) **Estimez-vous que celle-ci est suffisamment claire pour que les acteurs clés puissent se l'approprier ? Y compris par ceux qui n'ont pas participé à son élaboration ? Non**

Indicateurs de Maturité  Stratégie claire mais sans formalisation écrite (présentée uniquement oralement aux acteurs clés avec un début de formalisation dans l'olympiade précédente)

Point Clé 9 : Clarifier le cahier des charges de mise en œuvre

Une fois la stratégie de performance et le plan d'action bien identifiés, la bonne mise en œuvre doit être sécurisée pour être certain d'impacter les déterminants de performance prioritaires.

- 1) **Comment sont répartis les rôles au sein du staff pour impacter les déterminants de performance prioritaires identifiés ?** Fait mais non compris.
- 2) **Des intervenants extérieurs sont-ils recrutés ?**

Oui, préparateur mental et un kiné également présent sur les compétitions internationales.

- 3) **De quelles manières sont clarifiées les attentes et les responsabilités des membres du staff et des intervenants par rapport aux objectifs du déterminant de performance à optimiser ?** Fait mais non compris.

- 4) **Comment est évalué l'impact de ces interventions sur les déterminants de performance à optimiser en priorité ?** Fait mais non compris.

Indicateurs de Maturité  Cahier des charges pas assez précis, formalisé mais incompris.

Point Clé 10 : Partager la stratégie à tous les acteurs clés (y compris les athlètes)

Communiquer clairement la stratégie formalisée permet :

- D'aligner les acteurs clés du projet de performance et contribuer à ce qu'ils puissent tous agir dans la même direction
- De limiter le risque que ces acteurs puissent redéfinir la stratégie selon leur vision personnelle

- De pouvoir la confronter eu regard d'autrui, qu'il s'agisse d'autres entraîneurs experts de la discipline, d'un autre sport, de la direction technique d'une fédération et des élus, des représentants de l'ANS voire des spécialistes extérieurs reconnus
- De favoriser le développement d'une culture de la haute performance et le partage de valeurs communes entre les acteurs fédéraux

1) Quelle est la place de votre athlète dans la construction de cette stratégie? Est-il impliqué pour qu'il puisse se l'approprier et se sentir acteur de son projet de performance ? Oui et Non. La verbalisation et la prise de conscience et le partage de cette stratégie demandent à progresser.

2) A quel point considérez-vous que cette stratégie est claire et appropriée par l'ensemble des membres ?

Elle n'était pas assez claire, pas appropriée par le staff et surtout la feuille de route n'a pas été respectée.

Indicateurs de Maturité  La Stratégie est partagée uniquement aux staffs ou qu'aux athlètes

Point Clé 11 : S'assurer que les actions d'optimisation de la performance suivent le plan et ont l'impact attendu

Identification de 5 piliers pour sécuriser ce suivi :

- La qualité du suivi des actions en termes de moyen mis en œuvre par rapport au plan d'action initial et au cahier des charges
- La collecte et l'analyse de données pour suivre la bonne réalisation du plan d'action et objectiver l'impact de celui-ci sur la performance
- La conduite de débriefing réguliers à la suite de compétitions et de cycles d'entraînements qui impliquent l'athlète/le collectif concerné
- Le management et la supervision des acteurs pour réguler rapidement si nécessaire

Le partage des bonnes pratiques au sein de l'encadrement et du système fédéral pour faire monter tous les acteurs en compétences, maximiser l'impact sur la performance et favoriser le réinvestissement ultérieur des expériences acquises

Y a-t-il des actions d'accompagnement que vous auriez souhaité mettre en place mais qui ne se sont pas faites ? Oui

Etes-vous en mesure de quantifier l'écart entre les priorités préalablement définies et le travail réalisé ? Etes-vous en mesure de quantifier si les rôles de chacun sont bien exécutés ? Oui

Les moyens mis en œuvre vous paraissent-ils alignés avec les moyens identifiés dans le plan d'action en termes : de temps alloués aux intervenants ? D'expertise et de posture ? De délai de mise en œuvre ? De collaboration des intervenants ? Parfois

Récoutez-vous des données pour évaluer l'impact des interventions et en particulier les progrès effectués par vos athlètes sur les chantiers prioritaires ? Si oui lesquelles ? Oui, des Stats et de l'analyse vidéo sur les compétitions

Organisez-vous des sessions de tests en lien direct avec les déterminants de performance prioritaires ? Avec quelle régularité ? Non

Faites-vous des débriefings réguliers avec tous les acteurs concernés pour prendre en compte ces données et revoir la stratégie si nécessaire ? Sont-ils formalisés ? Servent-ils de points d'appui réels à la prise de décision ? Impliquez-vous l'athlète ? Un début de process est mis en place en fin d'olympiade

Evaluez-vous le travail réalisé par vos intervenants ? Quelles manières ? Oui, en débriefing
Parvenez-vous à consolider votre plan d'action ? Juste à le mettre en place en fin d'olympiade
Avez-vous une stratégie particulière pour vous assurer que les savoirs et les savoir-faire que vous accumulez ne se perdent pas au fil du temps ? Transmission en séminaire et de manière orale
Est-ce que vos intervenants sont supervisés ? Par le DTN

Indicateurs de Pertinence  pour les masculins et les féminines

Indicateurs de Maturité  Début de formalisation et de mise en place dans l'olympiade précédente.

Point Clé 12 : Réguler la stratégie quand nécessaire

Dans un contexte en perpétuelle évolution (concurrence, identification de nouvelles pratiques, évolutions technologiques, nouvelles connaissances scientifiques, évolution de l'athlète....), la stratégie de performance doit régulièrement être challengée et évaluée pour envisager si des ajustements sont nécessaires.

Cela concerne aussi bien les déterminants de performance priorisés, les bras de leviers identifiés que les actions d'optimisation de la performance à mettre en œuvre

DETECTION DES SIGNAUX :

1) Quels sont les éléments qui peuvent entraîner une adaptation de votre stratégie et/ou de votre plan d'action ? Les derniers résultats sportifs et l'approche de ce dernier

2) Comment identifiez-vous/anticipez-vous ? Observation des facteurs suivants : Relation staff/athlète/équipe, contexte, concurrence, manque d'impact sur les déterminants de performance prioritaires

3) Prévoyez des bilans pour mettre en place ce genre de stratégie ? A faire

4) Si oui, à quelle échéance et en présence de quels acteurs ? A faire

REGULATION

Comment réajustez-vous la stratégie quand cela est nécessaire ? A faire par Débriefing/briefing

Indicateurs de Maturité  Abordé

BILAN SPORTIF

PPF 2021/2024

LES TITRES ET LES MEDAILLES :

SAISON 2021 :

- ✓ SENIORS : Champions du Monde Triplette et Tir de précision homme, Vice-Championne du Monde Triplette femme,
- ✓ JEUNE : Champion du Monde Triplette Homme, médailles de Bronze au Triplette (deux équipes) et au Tir de précision
 - **Bilan très positif à la suite d'une reprise après COVID**

SAISON 2022 :

- ✓ SENIORS : Champions d'Europe Triplette femme et doublette mixte, Bronzes individuel,
- ✓ ESPOIRS : Champions d'Europe Triplette femme et homme, vice-champion d'Europe Tir de précision femme
- ✓ JEUNE : Vice-champions d'Europe Tir de précision et triplette homme et médaille de Bronze triplette femme
 - **Bilan très mitigé en général avec un gros échec aux championnats du Monde individuel, doublette homme/femme et doublette mixte**

SAISON 2023 :

- ✓ SENIORS : Champions du Monde doublette et Tir de précision homme, Vice-Champions du Monde doublette féminin et mixte, champion d'Europe triplette homme, Médaille de Bronze Monde Triplette Féminin, Médailles de Bronze Monde Triplette homme, Individuel Femme et homme, Médaille de Bronze Europe Tir de précision homme
- ✓ ESPOIRS : Vice-Champion D'Europe Tir de précision Espoirs Féminin, Vice-Champion D'Europe Tir de précision Espoirs Masculin, Médailles de Bronze Europe Triplette Espoirs Femme et homme
- ✓ JEUNE : Vice-Champion du Monde Triplette Jeune masculin, médaille de Bronze Monde Triplette Jeune homme
 - **Bilan positif chez les seniors et les Jeunes mais négatif chez les espoirs**

SAISON 2024 :

- ✓ SENIORS : Champions d'Europe individuel femme, doublette femme et homme, médaille de bronze individuel homme et doublette mixte, Médaille de Bronze Europe Triplette Féminin et médaille d'argent Tir de précision Femme, Médailles de Bronze Monde Triplette homme,

- ✓ ESPOIRS : Champions d'Europe Triplette femme et homme et médaille de bronze au tir de précision homme
- ✓ JEUNE : Champions d'Europe Triplette Jeune femme et tir de précision homme, médaille de Bronze Monde Triplette Jeune homme
 - **Bilan négatif chez les seniors mais positif pour les espoirs et jeunes**

Bilan total de l'olympiade :

- ✓ SENIORS : des hauts et des bas selon les années. On note un nombre très important de podium mais des difficultés à prendre les médailles d'or au niveau mondial
- ✓ ESPOIRS : mise à part une contre-performance globale en 2023 cette catégorie est dominante en Europe en triplette
- ✓ JEUNE : la concurrence étant en progression notamment la Thaïlande (discipline enseignée à l'école), nous atteignons régulièrement les podiums mais pas le titre de champion du Monde
 - **Nous restons une nation dominante en Europe et dans le monde mais nous perdons la place de numéro 1 selon les années avec la concurrence forte de la Thaïlande, de Madagascar, du Benin, de l'Italie et de l'Espagne**

LES SPORTIFS :

- ✓ SENIORS :
 - L'objectif d'ouvrir les deux collectifs à de nouveaux potentiels a été atteint dans la phase de préparation mais le staff a eu tendance à proposer sur les championnats du Monde des athlètes déjà reconnus mais pas avec les résultats escomptés.
 - Le manque de disponibilité des joueurs composant le collectif masculin, la problématique du manque d'accompagnement et d'entraînement expliquent en partie l'irrégularité de très bon résultat ;
- ✓ JEUNE/ESPOIRS :
 - Les meilleurs potentiels sont bien détectés
 - Les résultats restent positifs et constant.
 - La concurrence étant en progression nous atteignons régulièrement les podiums mais pas le titre de champion du Monde



L'ENCADREMENT :

- ✓ STAFF SENIORS :
 - ✓ Début de professionnalisation en contractualisant en CDI les responsables de collectif et leurs adjoints
 - ✓ Décalage entre les compétences et le travail attendus par les fiches de poste et le travail réel réalisé
 - ✓ Problème de positionnement et de responsabilité de porter une certaine dynamique de changement
 - ✓ Manque de suivi, de briefing/débriefing

- ✓ STAFF JEUNE/ESPOIRS :
 - ✓ Les staffs se sont structurés
 - ✓ Création d'une identité partagée des 4 collectifs (staffs et joueurs)
 - ✓ Homogénéiser le cursus de sélection – préparation - compétition
 - ✓ Début de développement d'accompagnement collectif et individualisé de l'entraînement
 - ✓ Il reste encore des freins d'évolution sur la culture et les facteurs de la performance

LES DATAS :

- ✓ STAFF SENIORS :
 - ✓ Evaluation statistique peu faite
 - ✓ Pas de commande et d'utilisation de l'outil de séquençage vidéo
 - ✓ Peu ou pas d'utilisation des données pour les briefing/débriefing

- ✓ STAFFS JEUNE/ESPOIRS :
 - ✓ Le logiciel pétanque performance est largement utilisé par presque tous les collectifs que se soit pour la détection, la préparation, la sélection et la compétition
 - ✓ Utilisation des données de cet outil pour les briefing/débriefing
 - ✓ L'utilisation de l'outil de séquençage n'est pas encore généralisée

OBJECTIFS METHODE ORFEVRE

PPF 2025/2029

Bilan Clé 1 Préfigurer notre capacité à remporter la médaille d'or :

Indicateurs de maturité

VERT

Objectif :  L'objectif de performance est précis et structurant, les ingrédients pour atteindre le haut niveau sont clairs et prennent en compte une vision holistique de la performance, l'ensemble des acteurs clés sont capables de le verbaliser de manière alignée, la formalisation de cet objectif et des ingrédients clés s'appuie sur une analyse robuste utilisant les données des compétitions internationales

Bilan Clé 2 Anticiper l'environnement spécifique de l'échéance ciblée :

Indicateurs de maturité

VERT

Objectif :  Tous les facteurs de risque seront anticipés, une stratégie robuste sera élaborée pour chacun d'entre eux, des stratégies innovantes seront mis en place

Bilan Clé 3 Anticiper les évolutions réglementaires possibles :

Indicateurs de maturité

VERT

Objectif :  Des représentants sont impliqués auprès des organes de décision des instances internationales et des stratégies d'ajustement anticipées sont mises en place lorsque des changements se présentent

Bilan Clé 4 A Analyser les forces et faiblesses intrinsèques Athlètes/du collectif et les facteurs de risque intrinsèques

Indicateurs de maturité

ORANGE

Objectif :  Débriefings structurés et systématisés qui impliquent l'ensemble du staff et l'athlète en s'appuyant sur des données pertinentes pour identifier les forces et les faiblesses

Bilan Clé 4 B Mettre à profit les données pour challenger les opinions et enrichir l'analyse

Indicateurs de maturité

ORANGE

Objectif :  Toutes les données sont collectées, analysées et utilisées de manière pertinente pour informer le débriefing et identifier les forces et les faiblesses de l'athlète

Bilan Clé 4 C Forces, faiblesses et facteurs de risque intrinsèques

Indicateurs de maturité

ORANGE

Objectif :  Forces et faiblesses identifiées de manière explicite et précise, analyse construite sur la base de regards croisés (dont celui de l'athlète), diagnostic appuyé sur une analyse robuste des données

Bilan Clé 5 Analyser la concurrence

Indicateurs de maturité

ORANGE

Objectif :  Analyse de la concurrence basée sur des données issues de la compétition et sur le ressenti de l'athlète et de l'entraîneur, partage des informations clés à l'athlète/l'équipe et au reste du staff

Bilan Clé 6 Hiérarchiser les déterminants de performance

Indicateurs de maturité

VERT

Objectif :  Les déterminants de performance prioritaires sont listés de manière précise et structurante, ils sont cohérents avec l'analyse projetée et l'état des forces et faiblesses de l'athlète/ de l'équipe par rapport à la concurrence, leur hiérarchisation est claire, l'ensemble des acteurs clés est capable de les verbaliser de manière alignée

Bilan Clé 7 Leviers à actionner pour optimiser les déterminants de performance prioritaires et les hiérarchiser

Indicateurs de maturité

ORANGE

VERT

Objectif :  Une analyse à 360° a été faite pour identifier tous les leviers susceptibles d'optimiser les déterminants de performance prioritaires ; Différents acteurs ont participé à cette analyse incluant la cellule de performance mais pas de spécialistes reconnus dans le champ concerné ; un plan d'action clair a été formalisé pour l'actionnement opérationnel de ces leviers

Bilan Clé 8 Formaliser la stratégie et le plan d'action

Indicateurs de maturité

ORANGE

Objectif :  L'ensemble de la stratégie (avec le plan d'action associé) est formalisé de manière claire, visuelle, partagée à l'ensemble des acteurs clés et confrontée au regard extérieur

Bilan Clé 9 Clarifier le cahier des charges de mise en œuvre

Indicateurs de maturité

ORANGE

Objectif :  Cahier des charges clair avec un processus de recrutement pour créer une cellule de la performance qui permet le choix et la validation des acteurs concernés



Bilan Clé 10 Partager la stratégie à tous les acteurs clés (y compris les athlètes)

Indicateurs de maturité

ORANGE

Objectif :  Stratégie partagée à l'ensemble des acteurs clés (athlètes inclus)

Bilan Clé 11 S'assurer que les actions d'optimisation de la performance suivent le plan et ont l'impact attendu

Indicateurs de maturité

ORANGE

Objectif :  Conduite de débriefings réguliers ; Appui sur des données pour objectiver l'impact de l'action menée ; Formalisation de documents de partage des expériences

Bilan Clé 11 :

Indicateurs de pertinence

ORANGE

Objectif :  Cahier des charges respecté ; impact objectif et subjectif sur le déterminant de performance prioritaire ciblé au niveau du résultat attendu ; satisfaction des acteurs clés

Bilan Clé 12 Réguler la stratégie quand nécessaire

Indicateurs de maturité

ORANGE

Objectif :  Clarté des indicateurs de changement ; Débriefing structuré et systématisé, appuyé sur une analyse de données pertinente, construit sur la base de regards croisés (dont celui de l'athlète)

LA STRATEGIE FEDERALE

PPF 2025/2029

Les orientations pour la préparation de l'olympiade :

Prendre le temps d'interroger notre modèle, le faire évoluer pour le rendre plus efficient avec comme priorités d'action :

- La haute performance
- Préparer l'avenir
- La féminisation de la pratique et de l'encadrement
- Le renforcement de l'influence de la FFPJP au niveau international
- Le développement de la pratique (lien PPF-PSF, pour une stratégie fédérale globale)

Continuer l'évolution de notre système pour le rendre efficace et surtout répondre aux défis qui sont devant nous :

- La montée en puissance de la concurrence
- Engager tous les acteurs dans un projet innovant
- Les coûts et les moyens nécessaires pour professionnaliser les acteurs
- Partager des valeurs communes du vivre et agir ensemble, respecter les règles, l'intégrité et l'environnement.

Les objectifs :

- ✓ **Performer lors des grands rendez-vous**
- ✓ **Redevenir le leader mondial**

Faire des conditions de l'émergence de la performance un élément clé dans la transformation du sport pétanque.

Positionner les forces et axes d'amélioration des acteurs.

Apporter une méthodologie et des éléments objectifs, rationnels en mutualisant les bonnes pratiques.



DETECTER les hauts potentiels
Comment et par quels moyens ?

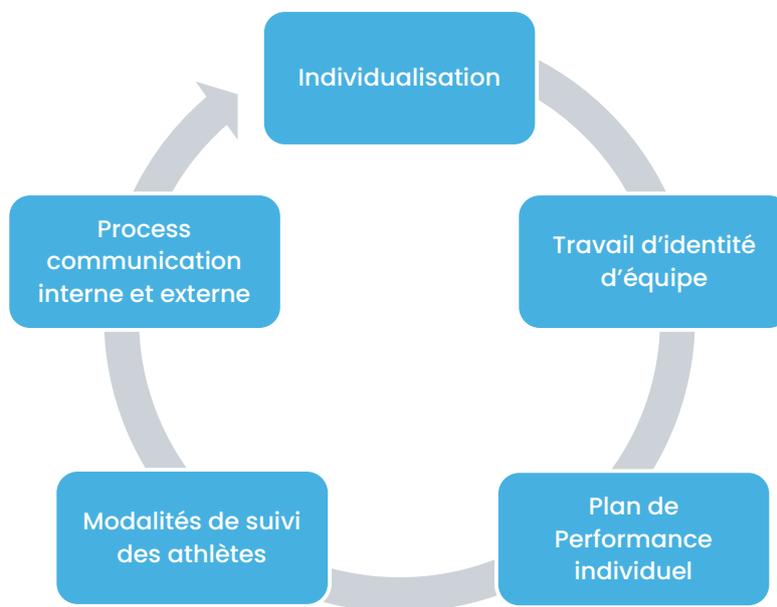


SELECTIONNER
Comment former notre Elite de Demain ?



ACCOMPAGNER/ENTRAÎNER
Dans quelles structures ? Par Qui ?

Philosophie de la démarche de Performance :



Le projet de performance est un parcours :

DE SENS : Trouver les valeurs et principes qui vont guider la formation des joueurs, la philosophie du projet de formation.

D'ENCADREMENT : Définir, soutenir, encadrer pour accompagner les athlètes à chaque étage de la formation.

DES STRUCTURES D'ACCUEIL : Définir les structures qui doivent accueillir la détection, la formation, le perfectionnement, la compétition.

D'EVALUATION : Redéfinir les étapes et compétitions nécessaires pour dégager et pousser les meilleurs vers l'excellence à chaque étage.

DE PROJET DE VIE : Accompagnement à 360°.

DE SANTE : Garantir un suivi médical clair et traumatologique.

ECONOMIQUE : Penser et repenser les éléments financiers, contractuels et conventionnels qui régissent l'économie du parcours.

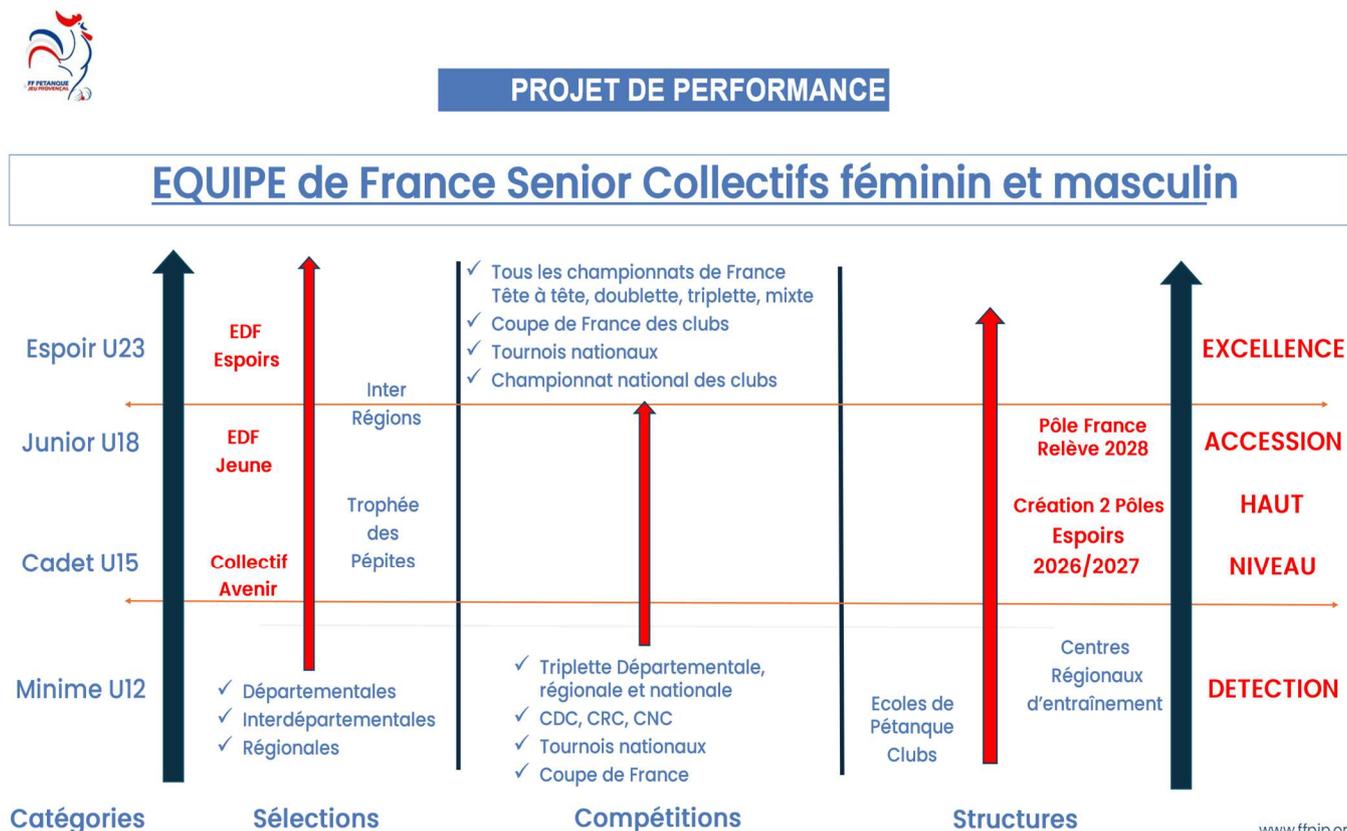
REGLEMENTAIRE : Définir entre tous les partenaires les outils réglementaires qui nous permettront de faire jouer les athlètes au meilleur niveau possible

Le Parcours de Performance Fédéral :



www.ffpjp.org

Le Projet de Performance Fédéral :



www.ffpjp.org

Les Critères d'identification des Potentiels :

Classification des Joueurs :		
Les Opérationnels : Compétences sans potentiel // Les Potentiels // Les Talents : Compétences + Potentiel		
Définition des compétences des U9 au U18		
Référentiel de compétences		
Création des critères d'évaluation des potentiels		
Création d'évaluation et de séances types d'accession au haut niveau pour les CRE		
Critères d'évaluation des potentiels		
MINIME	CADET	JUNIOR
Motivation/Investissement	Motivation/Investissement	Motivation/Investissement
Contrôle du répertoire moteur de base : Equilibre/Position, Tenue de Boule/Sortie de main, Direction/Distance	Contrôle du répertoire moteur de base : coordination motrice	
Communication dans l'équipe	Communication dans l'équipe	Communication dans l'équipe
Contrôle du répertoire technique : Point glissé	Contrôle du répertoire technique : Choisir sa donnée, Demi-portée Lancer du but, Tir au fer et tir de rafle	Contrôle du répertoire technique : Points à effet, 3/4 de portée et portée Refente
Connaissances réglementaires	Connaissances réglementaires	Connaissances réglementaires
Analyse du terrain	Contrôle de la notion d'affrontement : Connaissance du stock de boule Au point : éviter, pousser et positionner Au tir : écarter, faire passer et remplacer Boules décisives et boules de rajout	Contrôle de la notion d'affrontement : Estimation des points forts et points faibles Choix d'une zone de jeu stratégique pour lancer ou positionner le but Au point : se mélanger, s'appuyer Au tir : trier
<u>Indicateurs de performance sportive :</u> 50% d'intensité au combiné 40% d'intensité en Partie	<u>Indicateurs de performance sportive :</u> 60% d'intensité au combiné 50% d'intensité en Partie	<u>Indicateurs de performance sportive :</u> 70% d'intensité au combiné 60% d'intensité en Partie
Ces critères d'évaluation sont des points sur lesquels nous allons porter notre attention dans la détection. Le potentiel est celui qui excelle dans un ou plusieurs de ces critères. La DTN et les ETR resteront vigilants à la période de puberté quant à l'évaluation de ces critères		

La Détection :

La détection a été refondu sur l'olympiade précédente. Elle a permis de créer de nouveaux contenus d'entraînement, et de penser la pré-filière d'accession par la création de structure d'entraînement territoriale.

L'information et la communication des modalités d'intégration à la filière d'accession de haut niveau, auprès de parents et des familles, se font par le biais de trois canaux : les comités régionaux par les cadres techniques fédéraux régionaux, les CRE et enfin la DTN lors du regroupement de l'Inter-régions.

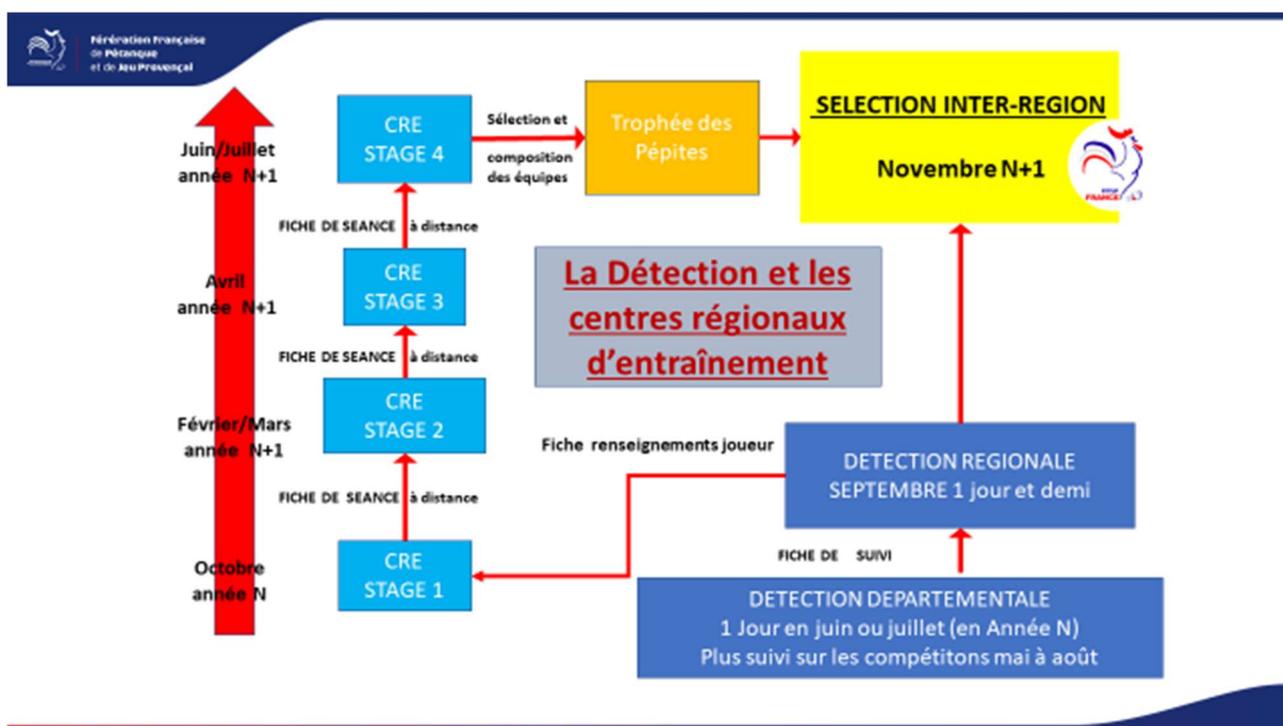
- **Les Centres régionaux d'entraînement (CRE), structure de pré-accession territoriale de haut niveau**

Dans le cadre du Parcours de Performance Fédéral et de ses directives nationales, la Fédération a initié la mise en place de la culture de l'entraînement par la création de Centres Régionaux d'Entraînement (CRE).

Le Comité régional se trouve de fait renforcé dans son rôle de détection, d'entraînement, d'accompagnement et de sélection des potentiels.

Par convention, la FFPJP se rapproche de chaque Comité Régional afin de réglementer le fonctionnement et les engagements de chacun :

- Le Comité Régional s'engage à :
 - Appliquer et décliner les directives techniques nationales sur le haut niveau régional
 - Décliner la politique de détection, d'entraînement et de sélection sur ses comités départementaux
 - Remplir le cahier des charges des Centres Régionaux d'Entraînement
 - Fournir un budget prévisionnel et un budget réalisé de la structure
 - Présenter aux parents la filière d'accès mais aussi les droits et les devoirs des jeunes athlètes
- La Fédération au travers de sa Direction Technique Nationale s'engage à accompagner les responsables des CRE sur les contenus administratifs et sportifs
 - Le positionnement des CRE :



- **Les nouvelles compétitions Jeunes valorisantes :** la pandémie Covid 19 a fortement impacté la pratique sportive, elle a entraîné au sein de la FFPJP une perte de licence d'environ 25% entre 2019 et 2021. Cette conséquence est encore plus prononcée chez les publics cibles : les féminines et les jeunes. Le taux de licences chez les jeunes a chuté d'environ 17 000 à 7 000 aujourd'hui, ce qui accroît davantage la pyramide des âges déjà déséquilibrée en pétaque. Un des objectifs de la Fédération sur l'olympiade est de re-fidéliser les joueurs et attirer d'autres pratiquants.
- Le circuit des nationaux Jeune : ce circuit se déroulant sur toute l'année permet de valoriser les nationaux jeunes actuels, de mettre en avant la pratique chez les jeunes,

de créer du lien entre les manifestations et harmoniser la pratique, de fidéliser la pratique chez les jeunes, d'ajouter un attrait supplémentaire et de proposer une compétition finale en décembre pour récompenser les performances des jeunes.

- Le trophée des Pépites : création et la mise en place d'une nouvelle compétition fédérale destinée aux jeunes et devant s'intégrer dans la filière d'accès à haut niveau pour que cette dernière soit plus efficace.

Le Programme de Détection :

Public cible : des U15 aux 18 concernant les Collectifs féminin et masculin Avenir et Jeune

COMPETITIONS DE REFERENCES :

- ✓ **Jeune féminin/masculin :**
- Championnats d'Europe en Triplette (épreuves duelles en partie) + Tir de précision en alternance tous les deux ans
- Championnats du monde en doublette et triplette mixte (4 athlètes : 2 filles et 2 garçons) mixte en alternance tous les deux ans
- ✓ **Espoirs féminin/masculin :**
- Championnats d'Europe en Triplette + Tir de précision tous les ans

OBJECTIFS :

- ✓ Redéfinir la notion de haut potentiel et des critères d'évaluation
- ✓ Constituer une élite nationale et sélectionner les jeunes les plus doués parmi la population la plus large répond donc à un double objectif :
 - Sélectionner les enfants ayant de bonnes dispositions pour parvenir au haut niveau
 - Augmenter les chances d'avoir un champion
- ✓ Repenser les préparations : hiérarchisation des déterminants de la performance, critères de sélection, nouvelle préparation
- ✓ Continuer à construire la filière d'accession avec de la création de nouvelles structures (création de Pôles espoirs)
- **Suivi :** Invitations, stages, tournois internationaux, compétitions de références
 - Responsable DATA (compilation des données et analyse)
 - Responsables de collectifs et staffs
 - Responsables ETR/ETD/EDP et/ou Centres régionaux d'entraînement
- **Outils :**
 - Fiche individuelle de suivi : Evolution et mise en place
 - Fichier XLS de détection : Evolution des critères de détections et d'évaluations
 - Référentiel de compétences : Contenus types haut niveau
 - Logiciel Pétanque Performance et Analyse : Cellule DATA
 - Logiciel de traitement de vidéo Métavidéo : Cellule DATA
 - PSQS
- **Financier :**



- Sélections départementales : prise en charge par les départements
 - Sélections inter départementales ou régionales : financement territorial
 - Trophée des Pépites : coût total FFPJP 75 000€ (dont 30 300€ d'hébergement), les CR prennent en charge les tenues et les déplacements
 - Sélection Inter Régions : prise en charge par la fédération avec 20 000€ sur les 4 collectifs France
 - Stages nationaux : prise en charge FFPJP
- ✓ Coût total du programme : environ 20 000€ + les salaires

➤ **La Planification annuelle :**

- La saison sportive : de mars à décembre
- Les compétitions dans l'ordre chronologique : championnats départementaux, sélections départements, championnat de France Jeune, sélections inter départements et régions, CNC Jeune, Trophée des Pépites, Inter Régions et finale du circuit des nationaux Jeunes

Le Programme d'Accession :

Public cible : des U15 aux U23 concernant les Collectifs féminin et masculin Avenir, Jeune et Espoirs

COMPETITIONS DE REFERENCES :

- ✓ **Jeune féminin/masculin :**
- Championnats d'Europe en Triplette (épreuves duelles en partie) + Tir de précision en alternance tous les deux ans
- Championnats du monde en doublette et triplette mixte (4 athlètes : 2 filles et 2 garçons) mixte en alternance tous les deux ans
- ✓ **Espoirs féminin/masculin :**
- Championnats d'Europe en Triplette + Tir de précision tous les ans

OBJECTIFS :

- ✓ Rester le leader européen et mondial
- ✓ Amplifier la construction de la culture de l'entraînement et de la gagne
- ✓ Repenser les préparations : hiérarchisation des déterminants de la performance, critères de sélection, nouvelle préparation
- ✓ Continuer à construire la filière d'accession avec de la création de nouvelles structures (création de Pôles espoirs)
- **Suivi :** Invitations, stages, tournois internationaux, compétitions de références
 - Responsable DATA (compilation des données et analyse)
 - Responsable des 4 collectifs, les responsables de collectif et staffs
 - Responsables ETR/ETD/EDP et/ou Centres régionaux d'entraînement
- **Outils :**
 - Fiche individuelle de suivi : Evolution et mise en place

- Fichier XLS de détection : Evolution des critères de détections et d'évaluations
- Référentiel de compétences : Contenus types haut niveau
- Logiciel Pétanque Performance et Analyse : Cellule DATA
- Logiciel de traitement de vidéo Métavidéo : Cellule DATA
- PSQS

➤ **Financier :**

- Inter-régions : 20 000 à 25 000€
- Stages collectifs Jeune et Espoirs féminin et masculin : 46 000€
- Invitations 4 collectifs : 40 000€
- Compétitions internationales : une année sur deux à 26 000€ ou 32 000€

- ✓ Coût total du programme : environ 140 000€ + les salaires
- ✓ + entre 25 000 à 40 000€ versés comme primes à la performance pour tous les collectifs Jeune, Espoirs et Seniors

➤ **La Planification annuelle :**

- La saison sportive : de février avec le début des stages à décembre
- Les compétitions dans l'ordre chronologique : championnats départementaux, sélections départements, championnat de France Jeune, sélections inter départements et régions, CNC Jeune, Trophée des Pépites, Inter Régions et finale du circuit des nationaux Jeunes

DEVELOPPEMENT de STRUCTURES d'ACCESSION de HAUT NIVEAU :

L'audit général du PPF précédent, avec une forte hausse de la concurrence préparant leurs jeunes potentiels très tôt et le début de structuration de notre détection et de notre filière d'accession de haut niveau, nous amène naturellement à vouloir créer des Pôles espoirs et un Pôle France relève dans l'olympiade qui se présente.



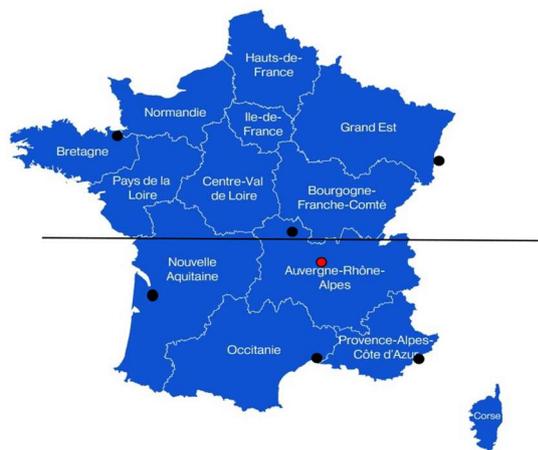
POLE ESPOIR/FRANCE

Cartographie

Découpage de la France en 2

Création à terme d'un pôle France à Chomerac (07) sur le site du Centre National.

Site à l'étude avec des boulodromes couverts et un CREPS : DINARD, MULHOUSE, VICHY, MONTPELLIER, BOULOURIS, BORDEAUX

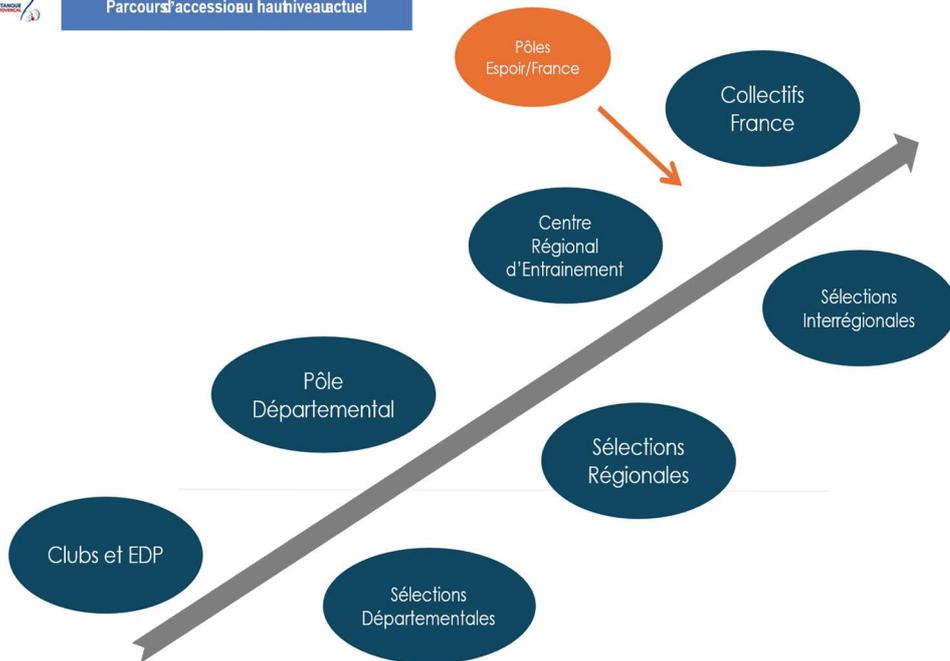


www.ffjpp.org



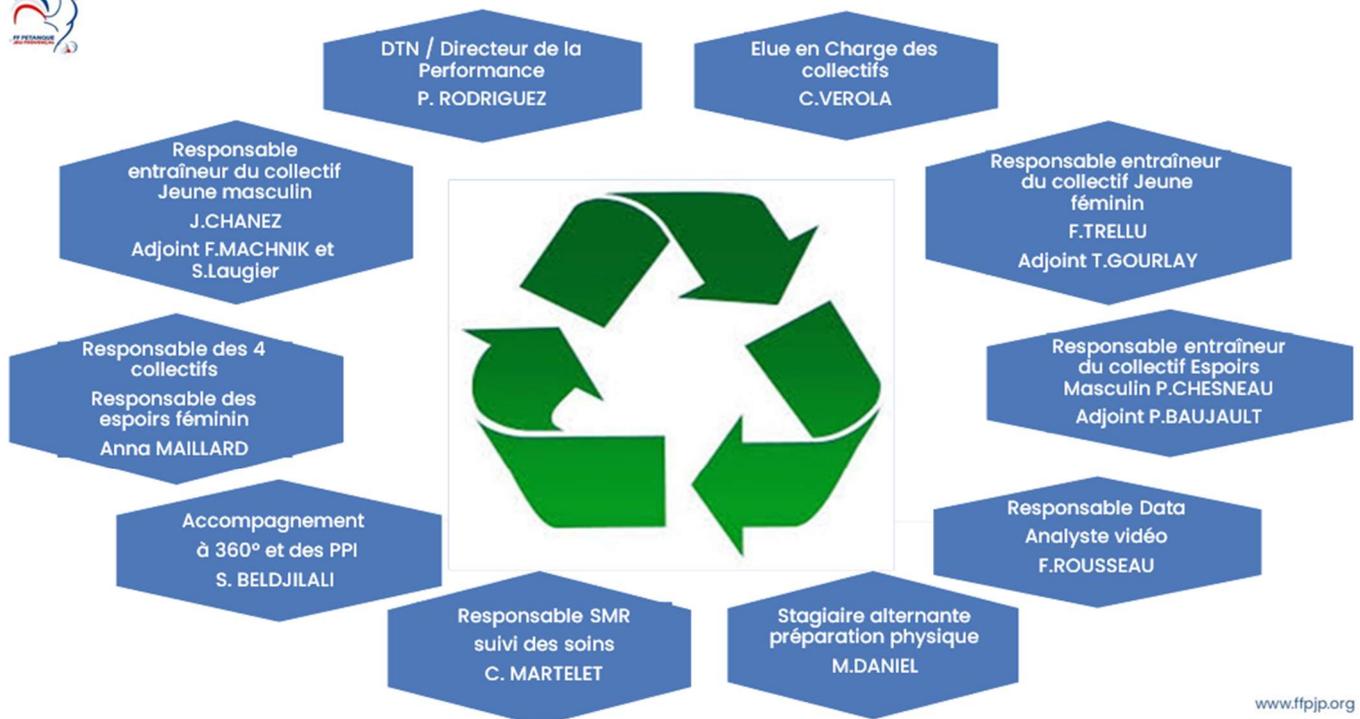
PPF / IDENTIFICATION DES JEUNES TALENTS

Parcours d'accession au haut niveau actuel



www.ffjp.org

LA CELLULE DE PERFORMANCE JEUNES/ESPOIRS



www.ffjp.org



Le Programme d'Excellence :

Public cible : les plus de 18 ans concernant les Collectifs féminin et masculin Seniors

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE :

Quels indicateurs ?

- ✓ Les résultats en compétition : (poules, après poules, la bonne, huitième, quart...)
- ✓ Les résultats en fonction du niveau des adversaires
- ✓ Niveau des coéquipiers : International, national, ligue, département, joueurs de loisirs,
- ✓ Niveau des compétitions jouées : CM/CE, championnats de France, nationaux, masters, finale PPF
- ✓ Les Datas
- ✓ Respecter la dynamique d'accompagnement à la performance
- ✓ Identité EDF (attitude, état d'esprit, capacité à se mettre au service du groupe, cadre de fonctionnement, appartenance...)

COMPETITIONS DE REFERENCES :

- ✓ **Championnats d'Europe :**
 - Individuels et doublettes féminin/masculin et doublette mixte (Duels en partie 4 athlètes 2 féminins et 2 masculins)
 - Triplette féminin (duels en partie avec 4 athlètes) + Tir de précision (dont une athlète)
 - Triplette masculin (duels en partie avec 4 athlètes) + Tir de précision (dont un athlète)
- ✓ **Championnats du Monde :**
 - Individuels et doublettes féminin/masculin et doublette mixte (Duels en partie 4 athlètes 2 féminins et 2 masculins)
 - Triplette féminin (duels en partie avec 4 athlètes) + Tir de précision (dont une athlète)
 - Triplette masculin (duels en partie avec 4 athlètes) + Tir de précision (dont un athlète)
 - Europe et monde en alternance tous les 2 ans

COMPETITIONS DE REFERENCE FEDERATION FRANCAISE PETANQUE

EPREUVES DUELLES EN PARTIES ET TIR DE PRECISION (5 ateliers avec 4 distances pour chaque atelier)

Senior	Championnat du Monde	Homme	Tous les 2 ans	Triplette
				Tir de précision
Senior	Championnat du Monde	Homme	Tous les 2 ans	Individuelle
				Doublette
				Doublette mixte
Senior	Championnat du Monde	Femme	Tous les 2 ans	Triplette
				Tir de précision
Senior	Championnat du Monde	Femme	Tous les 2 ans	Individuelle
				Doublette
				Doublette mixte
Senior	Championnat d'Europe	Homme	Tous les 2 ans	Triplette
				Tir de précision
Senior	Championnat d'Europe	Homme	Tous les 2 ans	Individuelle
				Doublette
				Doublette mixte
Senior	Championnat d'Europe	Femme	Tous les 2 ans	Triplette
				Tir de précision
Senior	Championnat d'Europe	Femme	Tous les ans	Individuelle
				Doublette
				Doublette mixte
Senior	Jeux Mondiaux	Mixte	Tous les 4 ans	Doublette mixte
				Tir de précision Homme
				Tir de précision Femmes
U 18	Championnat du Monde	Mixte	Tous les 2 ans	Doublette mixte
				Triplette mixte
U 18	Championnat d'Europe	Homme	Tous les 2 ans	Tir de précision
				Triplette
U 18	Championnat d'Europe	Femme	Tous les 2 ans	Tir de précision
				Triplette
U 23	Championnat d'Europe	Homme	Tous les ans	Tir de précision
				Triplette
U 23	Championnat d'Europe	Femme	Tous les ans	Tir de précision
				Triplette

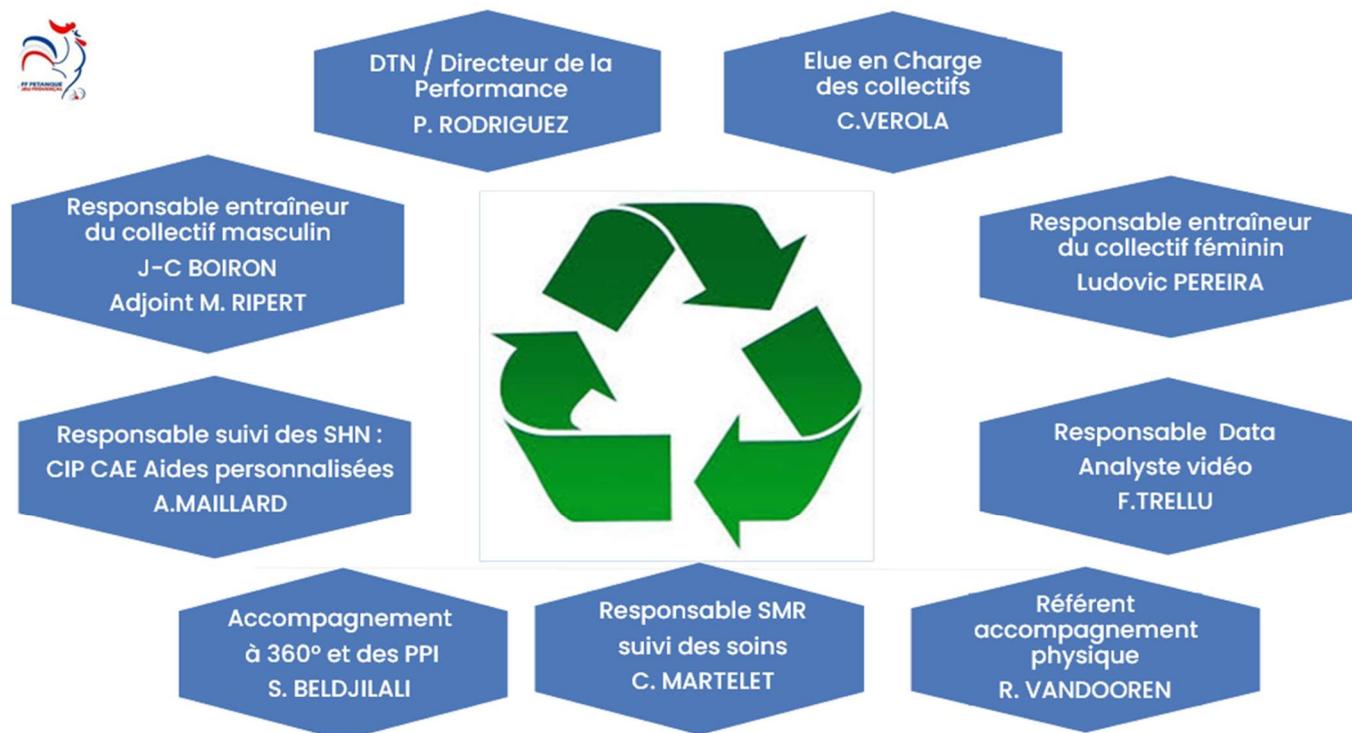
OBJECTIFS :

- ✓ Redevenir le leader européen et mondial
 - ✓ Amplifier la construction de la culture de l'entraînement et de la gagne
 - ✓ Repenser les préparations : hiérarchisation des déterminants de la performance, critères de sélection, nouvelle préparation
 - ✓ Nouvel accompagnement à 360° / individualisation
 - ✓ Suivi médical et préparation physique spécifique au public féminin : même si la pratique de la pétanque de haut niveau n'entraîne pas des problématiques d'aménorrhée, les athlètes sont accompagnées dans les cas de grossesse. Le médecin fédéral reste très attentif aussi aux signes des risques d'anémie par carence en fer.
- **Suivi :** Invitations, stages, tournois internationaux, compétitions de références

Création de la Cellule de Performance :

- Le DTN (Directeur de Performance) + Elue référente HN

- Les deux responsables des collectifs avec adjoints,
- Le médecin référent (SMR et traumatologie) + kiné (référent préparation physique)
- Le préparateur mental en charge des PPI + la CTS en charge du suivi socio-pro
- La cellule DATA en charge des analyses statistiques et du séquençage vidéo (une CTFN et un CTS)
- La cadre fédérale en charge de la mise en liste



www.fppjp.org

➤ **Outils :**

- Fiche de suivi administrative + Fichier Simulation des collectifs
- Logiciel Pétanque Performance et Analyse
- Logiciel de traitement de vidéo
- PSQS

➤ **Financier :**

- C.I.P. : environ 65 000€ ; AP : 10 000€
FFPJP : + CIP fédérale de 12 600€
- Stages collectifs Séniors féminin et masculin :
- Invitations : Collectifs Féminin : 35 000€
- Compétitions internationales : 8 000€ ou 10 000€/compétition
- ✓ Coût total du programme : environ 140 000€ + les salaires
- ✓ + entre 25 000 à 40 000€ versés comme primes à la performance pour tous les collectifs Jeune, Espoirs et Seniors

➤ **La Planification annuelle :**

- La saison sportive : de février avec le début des stages à décembre
- Les compétitions dans l'ordre chronologique : période foncière (stages), les invitations sur les nationaux ou autres, championnats de France et les compétitions de références

LA PARTIE OPERATIONNELLE

PPF 2025/2029

L'évolution principale dans l'opérationnalisation est la mise en place d'une cellule de performance, d'un groupe d'individus aux statuts et fonctions diverses qui se constitue en un réseau interconnecté au service d'un individu ou d'une équipe dans le but d'assurer la meilleure performance possible.

LES OBJECTIFS :

- ✓ Faire des conditions de l'émergence de la performance un élément clé dans la transformation du sport pétanque.
- ✓ Positionner les forces et axes d'amélioration des acteurs
- ✓ Apporter une méthodologie et des éléments objectifs, rationnels en mutualisant les bonnes pratiques

1) Les Critères de mise en liste :

- ✓ Athlètes :

CRITERES MISE EN LISTE 2025/2029			
	ELITE	SENIOR	RELEVE
Championnat du Monde senior	1	2 à 8	
Championnat du Monde senior triplete	1	2 à 4	
Championnat d'Europe senior		1 à 2	3 à 8
Jeux Mondiaux		1 à 2	3 à 8
Championnat du Monde U18			1 à 8
Championnat d'Europe U23		1 à 2	3 à 4
Collectif Nationaux	Athlètes à potentiel : Choix du DTN		

- ✓ Arbitres :

Seul les arbitres internationaux officiant dans les compétitions internationales de références **SENIORS** seront listés.

2) La convention fédération/sportif de haut niveau

Vu le Code du Sport, partie législative et réglementaire, notamment les articles L. 221-1 et suivants et R221-1 et suivants

Vue le Code de la Sécurité Sociale

Vu la Loi 2015-1541 du 27 novembre 2015 visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale

Vu le Décret 2016-1287 du 29 septembre 2016 notamment l'article D.221-2-1

Vu le Décret 2016-1286 du 29 septembre 2016

Vu la Charte du Sportif de Haut Niveau

Vu les Statuts et Règlements édictés par la F.F.P.J.P

Entre d'une part,

La Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal, association régie par la Loi de 1901, siège 13 rue Trigance 13002 Marseille représentée par son Président, Monsieur Michel LEBOT et son Directeur Technique National (D.T.N), Monsieur Patrice RODRIGUEZ
Dénommée la « F.F.P.J.P. »

Et d'autre part,

M(me).....né(e) le domicilié à
....., licencié à la FFPJP sous le N°......s'il est mineur représenté
par.....
Dénommé « le sportif »

Les parties ont convenu ce qui suit :

L'appartenance à un collectif de préparation aux Equipes de France est soumise à la réception de ladite convention dûment signée, paraphée à chaque page et accompagnée des documents renseignés auxquels elle fait référence.



SOMMAIRE

- TITRE I. : Préambule et objet**
- TITRE II. : Formation et accompagnement du suivi socioprofessionnel du sportif**
- TITRE III : Protection et suivi médical du sportif**
- TITRE IV. : Pratique compétitive**
- TITRE V. : Ethique sportive et droit à l'image**
- TITRE VI. : Devoir de réserve**
- TITRE VII. : Résolution des litiges**
- TITRE VIII. : Durée de la convention**
- TITRE IX. : Signatures**

LISTE DES ANNEXES

- Annexe N° 1 : Portail de suivi quotidien du sportif (P.S.Q.S.)**
- Annexe N°2 : Critères d'inscription de mise en liste des sportifs de haut niveau**
- Annexe N° 3 : Plan de Performance Individuel et projet sportif de la saison**
- Annexe N°4 : Notices d'assurance**
- Annexe N°5 : Accident de travail / Maladie**
 - N°5-1 : Fiche médicale**
 - N°5-2 : Entretien diététique**
 - N°5-3 : Test de sur entraînement**
 - N°5-4 : Evaluation psychologique**
- Annexe N°6 : Note de frais**
- Annexe N°7 : Charte du sportif de haut niveau**

TITRE I. Préambule et objet

La F.F.P.J.P. fondée le 31 juillet 1945 a pour objet d'organiser, promouvoir, développer et diriger les sports Pétanque et Jeu Provençal en France métropolitaine et dans les Départements, les Régions et Collectivités d'Outre-Mer. Elle reçoit une délégation du Ministère des Sports pour développer la pratique sur l'ensemble du territoire national et mettre en œuvre une stratégie sportive destinée à optimiser les performances de l'Équipe de France lors des compétitions de référence déterminées par la Commission du Sport de Haut Niveau (C.S.H.N.) du Conseil National du Sport (C.N.S.) : Championnats du Monde et championnats d'Europe par équipes en triplète et en individuel en tir de précision ainsi que la Coupe des confédérations .

Représenter son pays et parvenir à des victoires au plus haut niveau international sont une consécration à laquelle aspire tout Sportif de Haut Niveau (SHN). C'est le fruit, non seulement d'un long investissement sportif personnel, mais aussi de l'efficacité du système fédéral. Dans ce cadre, le sportif n'agit pas seulement à titre individuel, il représente la nation, sa fédération et son association.

Article.1 Objet

Aux termes de l'article L. 221-2-1 du Code du Sport, l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau est subordonnée à la conclusion d'une convention entre la Fédération et le sportif.

La présente convention a donc pour objet de déterminer les droits et obligations réciproques du sportif et de la F.F.P.J.P.

D'un commun accord entre les parties, tout ou partie du présent contrat pourra faire l'objet de modifications, lesquelles prendront alors la forme d'un avenant contractuel.

Le sportif doit être régulièrement licencié dans un club affilié à la Fédération au moment de la signature de la présente convention. La F.F.P.J.P. et le sportif sont soumis au respect du règlement disciplinaire et du règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage prévus par la Loi et la réglementation fédérale.

La convention implique personnellement le sportif et, par conséquent, ne peut être transmise à un tiers.

TITRE II.

Formation et accompagnement socioprofessionnel du sportif

Article.2 Suivi de la formation

Afin de garantir son insertion professionnelle, le sportif a la possibilité de suivre une formation. Il peut ainsi bénéficier d'aménagements de scolarité et d'études, d'avantages à l'accès de certains examens ou de concours.

En matière de suivi de formation du sportif, la FFPJP assure le rôle de coordination en l'accompagnant dans la mise en place de sa formation.

Article.3 Insertion et suivi socioprofessionnel

Le Sportif peut s'engager à poursuivre une activité en faveur de sa future insertion professionnelle en marge du temps consacré à son activité sportive.

Le Directeur Technique National assure, à la demande du sportif un accompagnement personnalisé notamment :

- En les informant des dispositions spécifiques dont ils peuvent bénéficier au regard de leur double projet ;
- En communiquant aux différents partenaires institutionnels identifiés, notamment à l'employeur de la sportive ou du sportif, les convocations pour toutes actions (stage, regroupement, évaluation, compétition) auxquelles il ou elle est conviée ;

- En favorisant les relations entre les athlètes et leurs responsables de formation (ou de l'entreprise pour les sportives et sportifs en situation de salarié) ;
- En intervenant auprès des responsables de formation (ou de l'entreprise pour les sportives et sportifs ayant un statut de salarié) lorsque le programme sportif impose des absences.

En contrepartie, le Sportif s'engage à :

- Formaliser un projet de formation compatible avec son projet sportif.
- S'il est salarié, communiquer au responsable national de son collectif et la responsable référente du suivi socio-professionnel, les obligations professionnelles auxquelles il est tenu.
- Porter dans les plus brefs délais (immédiatement) à la connaissance du responsable national du suivi des sportifs, toute information nécessaire telle que d'éventuelles difficultés rencontrées dans son projet, ses besoins de soutien pour une absence, etc.
- Tenir informé le coordinateur du collectif et la responsable référente du socio-professionnel, des échanges relatifs à son projet de formation.

Article.4 Aides personnalisées

Dans le cadre de la présente convention, le sportif de Haut-Niveau peut prétendre percevoir des aides personnalisées lui permettant d'accéder à la pratique de Haut-Niveau.

La F.F.P.J.P. redistribue aux sportifs inscrits(es) en liste de haut niveau ministérielle et signataires de la présente convention, les aides personnalisées qui lui sont allouées dans le cadre de la convention d'objectifs qu'elle signe avec l'Etat.

Ces aides sont principalement destinées au soutien du programme sportif et de formation (double projet) individuel. Ces aides ont 3 orientations possibles :

- Formation personnelle continue : cette rubrique peut permettre de prendre en charge certains frais importants comme les coûts de formation et/ou des remboursement de frais pour la gestion de carrière des SHN.
- Aides sociales : Cette rubrique peut être utilisée pour prendre en charge des difficultés de certains sportifs pour leur pratique sportive et personnelle.
- Manque à gagner : Afin de suivre le programme sportif annuel, il est obligatoire que le SHN puisse prendre des jours de disponibilités au niveau de son employeur, soit en congés sans solde et le versement sera fait directement au SHN, soit en disponibilité sans perte de salaire et le versement sera fait directement à son employeur.

Remarques :

- Les aides personnalisées sont octroyées au sportif par le Directeur Technique National après échanges avec les coordinateurs des différents collectifs et la responsable référente du socio-professionnel
- Pour bénéficier de ces aides, le sportif doit être exempt de toute dette vis-à-vis de la F.F.P.J.P. (Ou celle-ci doit être en cours de règlement) et avoir signé la présente convention.
- Les aides ministérielles ne peuvent pas être données au sportif inscrit sur les collectifs fédéraux. Un budget spécifique à ces collectifs fédéraux a été mis en place depuis 2018.

Article.5 Aides et primes fédérales

Article.5.1 Les primes fédérales

La F.F.P.J.P. attribue des primes de performance au sportif de haut-niveau selon les résultats qu'il a réalisés à l'occasion de compétition de Pétanque. La Fédération alloue à tout athlète médaillé lors



d'une compétition de référence en catégorie Senior des primes à la performance selon le tableau ci-dessous. Plusieurs principes ont guidé la décision.

- Egalité entre hommes et femmes
- Egalité entre les épreuves

Ces primes sont financées à 100% par des fonds fédéraux :

- Championnats du Monde : Médailles d'or 4 000€, d'argent 1000€ et de bronze 500€
- Championnats d'Europe, Jeux Méditerranéen et Jeux Mondiaux :

Médailles d'or 2 000€, d'argent 500€ et de bronze 250€

Pour cette olympiade les primes à la médaille d'or sont doublées.

Article.5.2 Les autres aides

Le fait d'être inscrit en liste de haut niveau par la Fédération permet aux sportifs de niveau (Elite, Senior, Jeune) de bénéficier, selon les politiques locales et sur demande, d'aides financières des collectivités territoriales liées à cette qualité de Sportif de Haut-Niveau. Les Ligues régionales dont relèvent les sportifs peuvent apporter, selon leur politique, un complément à cette aide.

Article.5.3 Obligations de déclaration fiscale

Comme tout individu, le sportif de haut niveau est astreint à la déclaration fiscale.

- **Imposition des revenus salariés du sportif de haut niveau**

Les revenus perçus par un sportif de haut niveau, placé dans un rapport de subordination juridique vis-à-vis d'un employeur, sont imposés dans la catégorie des traitements et salaires au titre de l'impôt sur le revenu.

- **Imposition des revenus non-salariés du sportif de haut niveau**

Les revenus du sportif de haut niveau qui exerce son activité en qualité de travailleur indépendant sont imposés dans la catégorie des bénéficiaires non commerciaux (BNC) et/ou dans celle des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC).

TITRE III. Protection et suivi médical des sportifs

Article. 6 Assurances accident du travail et maladies professionnelles

Il a été instauré, au profit des sportifs de haut niveau, une couverture sociale en cas d'accident ou de maladie liés à leur pratique sportive. Ainsi, il a été étendu la législation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles aux sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau dès lors qu'ils ne bénéficient pas de celle-ci pour les accidents et maladies professionnelles survenus par le fait ou à l'occasion de leur activité sportive.

Cette mesure vise à couvrir bien évidemment les frais médicaux occasionnés par la blessure ou la maladie « professionnelle » mais également ceux induits par les traitements et les protocoles de rééducation fonctionnelle. Par ailleurs, les intéressés pourront, le cas échéant, bénéficier d'une indemnité journalière en cas d'incapacité temporaire qui les obligerait à interrompre leur activité professionnelle, voire d'une indemnité en capital ou d'une rente en cas d'incapacité permanente de travail.

Les obligations de l'employeur autres que celles relatives au paiement des cotisations d'accidents du travail et de maladies professionnelles incombent au directeur technique national. Il s'agit là pour l'État d'opérer une sorte de contrôle sur l'effectivité du dispositif par le biais de ses agents placés en cette qualité auprès des fédérations sportives.

Pour bénéficier de l'ouverture de ces droits, l'accident doit être constaté pendant la période d'inscription sur les listes ministérielles et pour la maladie professionnelle, être rattachée à la période d'inscription sur les listes.

Article.7 Maternité et retraite

Maternité :

La sportive de haut niveau conserve le bénéfice des droits inhérents à cette qualité, pendant une durée d'un an à compter de la date de la constatation médicale de son état de grossesse. Ceci concerne les aides financières, la surveillance médicale particulière, les modalités particulières d'accès aux emplois publics, l'éligibilité aux aides à la formation et à l'insertion professionnelle et au dispositif de retraite spécifique

Droits et modalités de gestion en matière de retraite dont il bénéficie :

Les périodes d'inscription sur les listes de sportifs de haut niveau sont assimilées à des périodes d'assurances-vieillesse. Les périodes n'ayant pas donné lieu à validation à un autre titre dans un régime de base pendant lesquelles une personne a été inscrite sur la liste des sportifs de haut niveau sont prises en considération en vue de l'ouverture du droit à pension, dans des conditions et limites d'âge, de ressources et de nombre total de trimestres validés à ce titre, fixées par décret, et sans condition d'affiliation préalable.

Ce dispositif s'applique aux périodes postérieures à leur vingtième anniversaire, à raison d'un trimestre par période d'inscription continue de 90 jours sur la liste et à condition que les revenus annuels de l'intéressé n'excèdent pas 75 % du plafond annuel de la Sécurité sociale. L'application de ces dispositions ne pourra conduire à la validation de plus de quatre trimestres d'assurance dans un ou plusieurs régimes de base d'assurance vieillesse obligatoire au titre d'une même année civile. Seize trimestres au maximum pourront être validés par un sportif de haut niveau au titre de ce dispositif. En définitive, c'est la durée d'une olympiade pleine qui pourra ainsi être prise en compte. Le Sportif devra déposer sa demande avant le 1er octobre de l'année, au titre de l'année civile précédente auprès de sa Caisse nationale d'assurance vieillesse qui procédera à l'instruction des demandes.

Article.8 Assurance fédérale

Par sa licence à la F.F.P.J.P., le sportif bénéficie des garanties Responsabilité Civile (dommage à autrui), Individuelle accident (dommages corporels) et assistance-voyage (rapatriement, etc..) dont le détail et le montant des garanties figure en ANNEXE N°4.

La FFPJP a souscrit un contrat spécifique aux Sportifs de Haut-Niveau, au-delà du régime spécifique de base attaché à la licence, de garanties complémentaires en cas de dommages corporels (cf. ANNEXE 4.)

Le sportif reconnaît avoir pris connaissance des notices d'information précisant l'étendu et le montant de ces garanties.

Article.9 Modalités du suivi médical

Le sportif a l'obligation légale de réaliser l'ensemble des examens médicaux prévus par le Code du Sport dans le cadre du suivi médical obligatoire (SMR) avec des examens médicaux à réaliser tous les ans. Le sportif s'engage à faire l'ensemble des examens dans les délais impartis.

○ Consultation à faire sur un plateau technique ANNEXE 5

Un examen clinique complet (le médecin doit remplir la fiche fédérale jointe au courrier), avec examen physique et un Electrocardiogramme de repos (joindre le tracé avec compte-rendu).

○ Un entretien diététique (le médecin doit remplir la fiche fédérale jointe au courrier). ANNEXE 5-2

○ Une évaluation psychologique (le médecin doit remplir la fiche fédérale jointe au courrier). ANNEXE 5-4

○ Un questionnaire de surentraînement SFMES (le médecin doit remplir la fiche fédérale jointe au courrier). ANNEXE 5-3



L'ensemble du SMR doit être réalisé dans les deux mois qui suivent l'inscription sur les listes (1^o novembre). A défaut d'avoir effectué l'ensemble du suivi au 31 décembre, il sera automatiquement retiré des listes de Haut Niveau.

TITRE IV. Pratique compétitive

Article.10 Programme sportif et modalités de sélection en Equipe de France

Le programme sportif est défini en début de saison entre le coordonnateur du collectif, le Directeur Technique National et lui-même. Il doit inclure en priorité les compétitions prévues avec les sélections nationales. Ce programme est annexé (annexe 1 et programme) à la présente convention, il peut faire l'objet d'avenants annuels modifiant la présente convention.

Le Sportif est libre de participer à des exhibitions et/ou compétitions sous réserve de l'accord du Directeur Technique National. Il lui appartient de prendre l'attache de la F.F.P.J.P. pour vérifier auprès de la Fédération que l'exhibition et/ou compétition est bien agréée par la F.F.P.J.P. ou un de ses organes déconcentrés et les clubs demandeurs soient des clubs affiliés à la F.F.P.J.P. Le non-respect de cette procédure renvoie aux sanctions encourues et précisées dans le Code de Discipline et de sanctions de la FFPJP.

Les sélections se feront en fonction de différents critères par le DTN et les responsables de chaque collectif et leurs staffs.

Les indicateurs de performance sont indiqués dans les Plans de Performance individuel en annexe n°9.

Le sportif sélectionné s'engage à :

- Honorer les sélections pour lesquelles il est sélectionné par la F.F.P.J.P. ainsi qu'à se présenter à toutes les actions du programme de préparation du collectif auquel il appartient ;
- Respecter les consignes horaires, les règles de bienséance et d'hygiène de vie au sein des équipes de France ;
- Mettre à jour les examens du SMR : tout manquement dans la mise à jour des examens médicaux invaliderait de fait une sélection en Equipe de France.
- A respecter et promouvoir par son comportement la charte du sportif de haut niveau et les valeurs portées par la FFPJP et sa discipline sportive.

Toute équipe est placée sous l'autorité des cadres et élus désignés par la F.F.P.J.P. Lors des compétitions internationales, les athlètes ne seront pas accompagnés. Aucun membre des Equipes de France n'est autorisé à quitter un stage ou une compétition sans autorisation du responsable. En cas d'empêchement, le sportif sélectionné doit prévenir préalablement le DTN.

En cas de préparation insuffisante, de non-respect des consignes, des règles de bienséances, de comportement inadapté, le sportif s'exposerait à des procédures disciplinaires conformément au règlement disciplinaire de la F.F.P.J.P.

Tout manquement à ces obligations, entrainera le retrait du sportif des Equipes de France, sur décision du DTN et/ou du Président de la FFPJP.



Correspondances : Catégorie/Programme/Equipe de France/Listes				
Age	12-14 ans	15-17 ans	18-22 ans	23 ans et +
<u>Catégorie Fédérale</u>	Cadets	Juniors	Espoirs	Seniors
<u>Programme</u>	Excellence			
	Accession Haut Niveau			
<u>Equipe de France</u>	Jeunes		Espoirs	Seniors
<u>Listes Ministère</u>	Relève			Elites - Seniors
<u>Collectifs Nationaux Fédération</u>	Collectif national Relève			Collectif national Seniors
	Collectif national Jeunes		Collectif national Espoirs	

Article.11 Remboursement de frais

La Fédération prendra à sa charge les frais engagés par le Sportif de son domicile jusqu'au lieu de rendez-vous fixé sur la convocation ou l'invitation, et relatifs à :

- Toute sélection en Équipe de France.
- Toute action, de promotion ou de communication à laquelle il lui est demandé de participer.

Les tarifs de remboursement de frais sont basés sur le tarif de remboursement officiel de la fédération (sous réserve de modifications du Règlement Financier de la F.F.P.J.P.). Une feuille de frais incluant les informations relatives au barème en vigueur est annexée (Annexe 6) à la présente convention.

Remarque : Toutes les dépenses doivent être justifiées par une pièce originale et nominative (facture, récépissé, attestation, ticket, titre de transport...).

Article.12 Comportement

Le Sportif doit s'efforcer d'observer en toute circonstance un comportement exemplaire et de nature à valoriser l'image de la Pétanque et de son pays.

Les convictions et conceptions politiques, idéologiques ou religieuses du sportif ne doivent interférer en aucune manière sur la participation aux compétitions et sur le fonctionnement des équipes de France.

Article.13 Equipements

La F.F.P.J.P. fournira au sportif un équipement sportif du partenaire fédéral. Il devra alors signer un accusé de réception de son paquetage. Il devra suivre le dress-code indiqué pour chaque événement.

Le Sportif s'engage à porter cet équipement dans le cadre de toutes les activités liées à l'appartenance aux équipes de France (stages, regroupements, compétitions, conférences de presse, repas, réception, etc.), dans les conditions fixées par la F.F.P.J.P.

Il ne pourra pas porter de tenues d'une autre marque que celle de l'équipementier fédéral.

A défaut le sportif pourra être sanctionné même financièrement.

Seuls les équipements techniques (chaussures et les boules) pourront être choisis librement par les athlètes.

TITRE V. Ethique sportive et de droit à l'image

Article.14 Droit à l'image

La F.F.P.J.P détient les droits à l'image des Equipes de France. A ce titre elle dispose du droit exclusif d'exploitation et de commercialisation, à son profit ou au profit de ses partenaires, de l'image de cette équipe et des joueuses ou joueurs qui la composent. Dans ce cadre, la F.F.P.J.P. ainsi que ses partenaires sont autorisés par le sportif à reproduire et représenter par tout procédé et sur tout support, le nom, l'image et la voix de la sportive ou du sportif évoluant en équipe de France. L'utilisation par la F.F.P.J.P de l'image d'un membre de l'Équipe de France à l'occasion des compétitions auxquelles il participe lors des sélections peut se faire, sur tout type de support, dans un but d'information ou de promotion auprès du grand public ou dans le cadre de sa relation avec ses partenaires.

Le Sportif dispose de droits relatifs à l'utilisation de son image individuelle pour toutes les compétitions auxquelles il participe dans le cadre de ses sélections, sous réserve de :

- Porter systématiquement l'équipement fourni.
- Préserver l'image de sa discipline, de sa fédération et du sport français en général,
- Ne pas porter atteinte à l'intimité, l'honneur ou la considération d'autrui.

Il pourra utiliser les images produites dans ce cadre à des fins commerciales ou promotionnelles mais uniquement après avoir obtenu l'autorisation de la F.F.P.J.P.

Article.15 Communication

La F.F.P.J.P. peut demander au Sportif de participer à :

- Des actions de promotion et de communication interne, notamment auprès des jeunes publics,
- Des opérations de communication vis-à-vis de ses partenaires et des partenaires de l'Équipe de France, dans la limite de deux par an/saison et par athlète.

Remarques :

- Le programme sportif aura la priorité par rapport aux demandes des partenaires et l'entraîneur référent et le D.T.N. seront garant du respect de cette précaution.
- Pour ces opérations, les partenaires de la F.F.P.J.P. pourront uniquement utiliser l'image collective de l'Équipe de France et non l'image individuelle du sportif.

La communication du sportif (en direct lors des événements, numérique à travers les médias, les propos en public et sur les réseaux sociaux), se doit d'être particulièrement irréprochables. Chaque sportif qui revêt le maillot de l'Equipe de France porte les bonnes valeurs et l'image de notre sport et de la Fédération.

Article.16 Partenariat

Le Sportif est libre de souscrire tout contrat de partenariat ou d'image auprès du partenaire de son choix. Il se doit cependant d'informer le Directeur Technique National et la F.F.P.J.P. préalablement à leur signature et ce afin d'éviter l'utilisation d'anciennes images ou que ces accords n'entrent pas en concurrence avec les partenaires fédéraux (exclusivité sectorielle pour les partenaires de la F.F.P.J.P.).

La F.F.P.J.P dispose de l'exclusivité des droits de sponsoring et d'image des équipes constituées dans le cadre des équipes de France. Tout contrat conclu par le sportif lui est inopposable.

Dès lors, aucune marque, dénomination ou autres signes (dessins, étiquettes, lisières, reliefs, logos, images, etc....) ne pourront être apposés sur l'équipement prévu à l'article 13 autre que ceux agréés par la F.F.P.J.P.

En cas de non-respect de ces obligations des sanctions disciplinaires et/ou financières pourront être prononcées par les instances compétentes.

Article.17 Lutte contre le dopage

La lutte contre le dopage est une priorité de l'État, du mouvement sportif national, international et de la F.F.P.J.P.

La F.F.P.J.P. :

- Diffuse toutes les informations concernant les règlements et les actions de prévention dans ce domaine, notamment la liste des substances et procédés interdits,
- Apporte, par l'intermédiaire du médecin fédéral ou de tout autre de ses préposés, une réponse à toutes les questions relatives à la lutte contre le dopage.

Le Sportif :

- Prend connaissance des textes et documents concernant la lutte contre le dopage,
- Répond aux sollicitations de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (A.F.L.D.) ou de la W.S.F concernant la localisation des sportifs de haut niveau pour la mise en place de contrôles inopinés,
- Répond à tout contrôle diligenté par les instances sportives (W.S.F., A.M.A., A.F.L.D.) en compétition et hors compétition, sur tous les lieux d'entraînement, au domicile du sportif et sur tous lieux désignés par le préleveur mandaté à cet effet,
- Veille à ne prendre aucun produit contenant une substance interdite (médicament, complément alimentaire, supplément de vitamines, etc.). A ce titre, il s'assure auprès du revendeur et éventuellement du fabricant de la non-contamination des produits par d'éventuelles substances interdites.
- Informe le Médecin Fédéral, le DTN et le responsable du collectif de toute demande d'autorisation pour usage thérapeutique (AUT) formulée auprès de l'A.F.L.D. ou de la W.S.F.

La protection de la santé des pratiquants et la lutte contre le dopage sont un souci constant de la F.F.P.J.P. Aujourd'hui, et très souvent par ignorance, les sportifs quelle que soit leur discipline peuvent être amenés à consommer des substances qui peuvent rendre positif un contrôle antidopage avec les conséquences que cela représente.

Nous souhaitons vous alerter sur l'autoconsommation de produits quels qu'ils soient, qui peuvent vous être conseillés ou prescrits lors de petits problèmes de santé (médicaments, compléments alimentaires, fortifiants, substances et méthodes susceptibles d'aider à la récupération).

La FFPJP sur les conseils de la DTN et de la Commission Médicale (COMED) a décidé de mettre en place pour vous aider un outil supplémentaire via la base de données SPORT PROTECT qui permet de savoir en instantané si le produit consommé est ou n'est pas sur la liste des produits interdits.

De plus, tous les sportifs de haut niveau de la FFPJP ont directement accès à la plateforme « sport protect ». Rendez-vous sur le site www.dopage.com.



Article.18 Paris sportifs

Le sportif ne peut pas engager à titre personnel, directement ou par personne interposées, des paris sur une compétition à laquelle il est intéressé directement ou indirectement. A défaut, il s'expose à des poursuites disciplinaires voire pénales.

TITRE VI. Devoir de réserve

Le sportif conserve à titre individuel la liberté de communiquer avec tous médias (dont les réseaux sociaux) et la presse et celle de faire toute déclaration selon sa liberté de conscience, néanmoins il est soumis au devoir de réserve et doit défendre les points ci-après :

- Respecter les bons usages, la déontologie du sportif de haut niveau, l'image de la F.F.P.J.P. celle du sport qu'il pratique et celle de son employeur partenaire (C.I.P. ou C.A.E.), l'appellation officielle (« Naming ») des épreuves fédérales,
- Ne pas tenir de propos diffamants à l'égard d'un autre sportif, des membres de la F.F.P.J.P. et de ses partenaires, de l'employeur partenaire ou de tout autre membre d'une instance sportive nationale ou internationale (élu, salarié, conseiller technique, médecin, kinésithérapeute, organisateur, arbitre, etc.),
- En cas de conflit et quelle qu'en soit la nature (différend opposant le Sportif, à un membre de la F.F.P.J.P. à un membre de son encadrement relevant de la F.F.P.J.P., à son employeur partenaire ou à un autre sportif), il s'engage à informer préalablement la F.F.P.J.P.

Et, si nécessaire, à s'entretenir dans les délais les plus rapides avec le D.T.N. et/ou le Président de la Fédération, avant de s'exprimer publiquement.

TITRE VII. Résolution des Litiges

En cas de désaccord ou de non-respect de l'une des dispositions de la présente convention, la F.F.P.J.P. et le Sportif chercheront un accord à l'amiable. Si le litige persiste, les différentes parties pourront utiliser les procédures disciplinaires fédérales et légales en vigueur.

En fonction de la nature des litiges, les différents niveaux d'examen de la requête sont les suivants :

- 1) Une rencontre amiable avec le Président de la F.F.P.J.P. et le D.T.N. (ou leurs représentants),
- 2) La Commission Fédérale de Discipline de la F.F.P.J.P. (selon la nature des faits ou le point de litige), puis la commission nationale en cas d'appel.
- 3) La conciliation du Comité National Olympique et sportif Français (CNOSF)
- 4) La chambre arbitrale du sport du C.N.O.S.F. ou les tribunaux compétents.

TITRE VIII. Durée de la convention

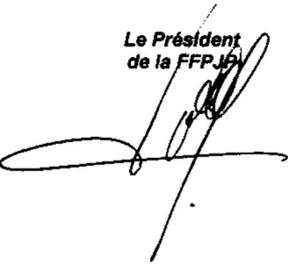
La présente convention est valable du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025.



TITRE IX. SIGNATURE

Je déclare sur l'honneur avoir lu et pris connaissance de la convention individuelle et reconnait engager ma responsabilité vis-à-vis de la F.F.P.J.P. au titre de la saison sportive 2024 - 2025.

Après avoir lu, paraphé les pages précédentes et renseigné les champs indiqués, faire précéder la signature de la mention manuscrite "lu et approuvé".

Fait à Marseille, Le 05 novembre 2024	Fait à Marseille, Le 05 novembre 2024	Fait à : Le 15 novembre 2024
Président de la F.F.P.J.P. Michel LEBOT,  Le Président de la FFPJP	Directeur Technique National Patrice RODRIGUEZ 	Le sportif ou s'il est mineur, le sportif et ses parents ou ses représentants légaux, Prénom : Nom :

3) Les modalités du suivi socioprofessionnel

Le Ministère des Sports en collaboration avec l'INSEP a développé un outil de suivi des sportifs qui servira à l'inscription des SHN. Le SHN se doit de mettre à jour régulièrement cette base de données surtout au moment du renouvellement des listes de Haut Niveau entre septembre et octobre.

www.portail-sportif.fr/accueil.aspx

Identifiant: prenom.nom et Mot de passe: à définir en cliquant sur « Mot de passe oublié » lien de changement de mot de passe sur votre boîte mail

Le SHN peut éditer une attestation de Sportif(ve) de Haut Niveau à tout moment en cliquant sur www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/article/Liste-des-sportifs-de-haut-niveau

Dans cette nouvelle olympiade, en plus du suivi classique réalisé chaque année par une CTS référente du suivi-socioprofessionnel, responsable de la mise en place des aides personnalisées, des conventions d'insertion professionnelle et la formation des SHN, il a été décidé d'installer des plans de performance individuel permettant un accompagnement à 360°.

Ce PPI s'adresse aux sportifs identifiés au 1er janvier dans le collectif France Séniors :

- ✓ Hommes : Les listes de sportif de haut niveau du Ministère chargé des sports, en catégorie : Elite / Collectifs nationaux,
- ✓ Femmes : Les listes de sportif de haut niveau du Ministère chargé des sports, en catégorie : Elite / Collectifs nationaux,

Elle fixera annuellement l'organisation et la planification de la saison, le calendrier de compétition, les objectifs à atteindre, ainsi que les niveaux d'accompagnement structurels et financiers directs qui pourront être apportés par la fédération à ces sportifs. Elle sera validée par le sportif concerné, son entraîneur référent, et/ou le responsable du suivi à 360 ° et le Directeur technique national/le Directeur de la performance sportive.

Le PPI sera présenté par chaque athlète et son entraîneur référent lors d'une réunion avec la Direction technique nationale, qui sera organisée lors du stage de pré-rentrée du collectif.

A cette occasion le document support du PPI sera validé. Il définira précisément l'organisation générale de la saison, les objectifs à atteindre dans l'année et les modalités d'accompagnement proposées par la fédération.

Pour rappel, les critères permettant de définir ces objectifs de performances sont :

- ✓ Jouer plus de 85% de boules positives chez les masculins et 75% chez les féminines (compétences motrices)
- ✓ Jouer plus en intensité les premières boules, boules de rajout, boules de défense, nombre de carreau et frappe cadrée
- ✓ Prendre les meilleures décisions stratégiques en toutes circonstances (utiliser la notion d'affrontement, élaborer un projet de jeu efficace)
- ✓ Facteur mental déterminant (endurance mentale)

Enfin, un indice de performance sera proposé en s'appuyant sur des valeurs telles que la composition d'équipe, le niveau des compétitions réalisées toute l'année (Top 1000 et plus avec une présence de 10% à 15 % de joueuses-joueurs catégorie élite et bien évidemment vos résultats.

Pour conclure, le coefficient le plus élevé concernera la victoire dans toutes les compétitions jouées sous le maillot équipe de France.

Cet accompagnement sera composé :

- ✓ D'une première partie fixe en rapport avec les résultats obtenus aux championnats de France, mais aussi le classement. On pourra y intégrer la dynamique dans le couloir de performance dans lequel le sportif se trouve, et les résultats en compétition obtenus lors de la l'année N-1, (nationaux, PPF et Masters), et les sorties avec le collectif France.
- ✓ D'une seconde partie en rapport avec les objectifs fixés en termes de progression (technique, tactique, physique, psychologique, rythme de vie, ...), le niveau de résultats en compétitions attendus par la cellule de performance.

Une première évaluation intermédiaire sera mise en place en juin puis une seconde en fin d'année civile. Elles permettront d'évaluer la réalisation des objectifs identifiés avec l'entraîneur et la Direction technique nationale et, le cas échéant, de faire évoluer le positionnement des joueurs (Trajectoires de performance, collectifs, ...).

	Projet de performance individuel de l'athlète
	Environnement en encadrement
Club	
Poste	
Lieux d'entraînement	
Entraîneur référent	
Préparation physique	
Préparation mentale	
Kinésithérapeute/ Ostéopathe	
Médecin du sport	
Partenaires d'entraînement	
Autres	

	Vie Familiale
Nom	
Prénoms	
Surnom	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Nationalité(s)	
Adresse du domicile	



Situation Matrimoniale	
Enfants à charge	
Période de vacances envisagées	

Vie Professionnelle	
Activité principale	
Type de contrat	
Durée du contrat	
Pénibilité de la tâche	
<i>Si administration</i>	
Catégorie	
Fonction	
Lieux d'affectation	
Horaires aménagés hors CIP	
Nombre de jours CIP	
Cumul d'activité autorisé	
<i>Si activité à son compte</i>	
Type de structure	
Salarié à charge	
Temps de travail estimé à la semaine	
<i>Si activité à son compte dans le cadre de la pétanque</i>	
Type de structure	
Salarié à charge	
Temps de travail estimé à la semaine	
Diplôme sportif obtenu	
Préciser les contraintes professionnelles (les engagements, les incontournables, les exhibitions, les stages, les sponsors (nombre de concours à l'année))	

Vie Sportive	
Club	
Lieux d'entraînement	
Poste naturel	
Poste à développer	
Style de jeu	
Volume pétanque entraînement en h/mois.	
Volume pétanque compétition en h/mois	
Volume pétanque exhibition en h/mois	
Volume prépa phy/s	
Volume prépa ment/s	



Volume récupération/soins/Kiné en heures	
Place au sein de l'équipe	
Dimension techn-tact	
Dimension Mentale	<i>N -1Points à travailler, faiblesses ou points forts à travailler, temps consacré</i>
Dimension Physique	
Rythme de Vie	
Entrainabilité & Investissement	
Engagements fédé	
Nbre de nationaux en EDF	
Nbre de j CIP accord	

	Vie Sportive
	Objectifs généraux
Objectifs prioritaires (compétitions cibles), Résultats attendus par la cellule de performance	
	Objectifs dans le temps
Long terme – 5 ans	
Moyen terme- 3 ans	
Court terme- sur la saison	
	Objectifs spécifiques
	Objectifs intermédiaires : Indicateurs de réussite
Volume de compétitions envisagées	
Nombre de qualifications en championnat de France visés	
Nombre de nationaux prévus	
Nbre de victoires nationaux fixées	
Points nationaux fixés	
Championnat de France : résultats minimum attendus	
Résultats minimum attendus lors des événements majeurs de la saison	
Europe	
Monde	
	Equipe de France
	Stage
	Sélections en équipe de France
Date et Lieu	Coéquipier (e)s
	Compétitions internationales
Compétitions préparées	
Spécifique pétanque	Nombre de séances/semaine
Préparation physique adaptée	
Préparation mentale	
Aspect médical à surveiller	

Le sportif ou son représentant légal atteste l'exactitude des informations portées sur ce document. Dans le cas contraire, cela pourrait engendrer un arrêt, une suspension ou une diminution de l'accompagnement financier fédéral au cours de l'année.

Fait à, le

Le sportif (ou son représentant légal)

L'entraîneur référent

Le Directeur technique national ou son représentant

Le ou la Président(e) du Club

4) La surveillance médicale réglementaire

Le sportif a l'obligation légale de réaliser l'ensemble des examens médicaux prévus par le Code du Sport dans le cadre du suivi médical obligatoire (SMR) avec des examens médicaux à réaliser tous les ans. Le sportif s'engage à faire l'ensemble des examens dans les délais impartis.

Le médecin du sport référent effectue toutes les consultations en présentiel.

Consultation à faire sur un plateau technique

Un examen clinique complet, avec examen physique et un Electrocardiogramme de repos (joindre le tracé avec compte-rendu).

Un entretien diététique

Évaluation psychologique

de surentraînement SFMES

L'ensemble du SMR doit être réalisé dans les deux mois qui suivent l'inscription sur les listes (1^o novembre). A défaut d'avoir effectué l'ensemble du suivi au 31 décembre, il sera automatiquement retiré des listes de Haut Niveau.

5) Les moyens permettant de garantir la compétence et l'honorabilité de l'encadrement

Fiche de procédure « compétences » et « honorabilité »

Objectif :

La Direction Technique Nationale, dans le cadre de son Projet de Performance Fédéral, s'engage à respecter le cadre légal en matière d'obligation de qualifications et de recherche d'honorabilité des intervenants réguliers ou occasionnels auprès de sportifs du PPF.

Rappel du cadre légal :

Les exigences du contrat d'engagement républicain

L'article 12 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République dispose que « toute association ou fondation qui sollicite l'octroi d'une subvention (...) auprès d'une autorité administrative (...) s'engage, par la souscription d'un contrat d'engagement républicain :

1^o à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de la Constitution ;

2^o à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;



3° à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public”.

Toutes les associations sont donc concernées, y compris les associations sportives.

Le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de la loi a précisé la nature du contrat d'engagement républicain que doivent respecter les associations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État. Il comporte les sept engagements suivants, qu'on se contentera de citer :

1. Respect des lois de la République
2. Liberté de conscience
3. Liberté des membres de l'association
4. Égalité et non-discrimination
5. Fraternité et prévention de la violence
6. Respect de la dignité de la personne humaine
7. Respect des symboles de la République

Ces exigences d'ordre général doivent être portées à la connaissance des licenciés, et les dirigeants sportifs s'engagent à les faire respecter au sein de leurs structures respectives.

Au-delà de ce CER, il est essentiel de rappeler les exigences du code du sport et qui participe à cet engagement.

- Obligation de qualification

Les éducateurs sportifs sont des personnes titulaires d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification permettant l'enseignement, l'animation, l'encadrement ou l'entraînement d'une activité physique ou sportive. L'obligation de qualification s'applique aux éducateurs exerçant leur activité contre rémunération. Elle ne s'applique en revanche pas pour certains fonctionnaires, enseignants ou stagiaires dans le cadre de leur mission (articles L. 212-1 et L. 212-3 du code du sport). Les éducateurs sportifs peuvent exercer leur activité au sein d'une association, d'un club, d'une entreprise, d'une collectivité ou en tant que travailleurs indépendants.

- Obligation d'honorabilité

Les éducateurs sportifs sont soumis aux dispositions de l'article L. 212-9 du code du sport. Tous les crimes, certains délits spécialement énumérés ainsi que des mesures administratives relatives aux accueils collectifs de mineurs génèrent une situation d'incapacité totale ou partielle pour la personne concernée.

Cette incapacité de droit s'applique de manière automatique à tout individu faisant l'objet de l'une de ces condamnations ou mesures sans qu'il soit nécessaire pour l'administration d'adopter une mesure d'interdiction d'exercer.

Il appartient aux services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et du sport (SDJES), qui vérifient de manière systématique l'honorabilité, via consultation automatique du B2 du casier judiciaire et du FIJAISV, des éducateurs sportifs lors de leur déclaration d'activité, de notifier le cas échéant à l'intéressé son incapacité.

- Obligation de déclaration

Tout éducateur désirant enseigner, animer, encadrer ou entraîner, contre rémunération, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, doit se déclarer auprès de du SDJES de son principal lieu d'exercice.



Cette déclaration, obligatoire conformément à l'article L. 212-11 du code du sport, permet de garantir aux pratiquants que les éducateurs sportifs satisfont aux obligations de qualification et d'honorabilité décrites plus haut.

Cette déclaration s'effectue en ligne sur le site <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr>

- Carte professionnelle

Le SDJES instruit le dossier de l'éducateur sportif et lui délivre une carte professionnelle après avoir vérifié :

- Les conditions d'exercice de son diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification ouvrant droit à la carte professionnelle (annexe II-1 de l'article A. 212-1 du code du sport)
- Son honorabilité (article L. 212-9)
- L'absence de mesure administrative d'interdiction ou d'injonction de cesser d'exercer (article L. 212-13)
- L'état de santé par la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives (article A. 212-179).

Procédure fédérale :

La fédération s'est engagée dans la politique de vérification de l'honorabilité de ses encadrants.

Les obligations de qualification, de déclaration et d'honorabilité sont rappelées annuellement au réseau fédéral par le biais de communication interne. Et notamment durant les événements statutaires.

En lien avec les comités régionaux qui gèrent les Centres Régionaux d'Entraînement (CRE) constituant notre filière d'accès au haut-niveau, la DTN accompagne les Conseillers Techniques Fédéraux Régionaux dans la constitution des staffs qui suivent nos jeunes sportifs susceptibles d'intégrer les collectifs France.

NB : Un module de formation sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ainsi que sur l'honorabilité est intégrée à la formation fédérale (Initiateur). Les éducateurs de CRE doivent avoir suivi ce module.

Pour sa part, la DTN constitue, pour l'olympiade, les staffs des équipes de France par catégorie.

Les fiches de poste établies et les profils potentiels sont identifiés par la cellule fédérale de la Haute-Performance.

Le directeur de la performance se préoccupe de récupérer les documents mentionnés plus haut :

- Fiche signalétique composée des informations liées à l'état civil
- Passeport en cours de validité
- Diplôme(s) professionnels
- Carte professionnelle en cours de validité

Pour chaque intervenant, un dossier « social » est établi comportant ces pièces. Un format numérique est adressé à chaque responsable de délégation se déplaçant sur une compétition.

Annuellement, le directeur de la performance demande l'actualisation du certificat médical.

En complément, un recyclage de formation de secouriste est demandé tous les deux ans.

De façon périodique et régulière (tous les 2 ans), les différents staffs suivent un module de sensibilisation concernant les violences sexuelles et sexistes proposées par l'association Colosse aux pieds d'argile ou par le référent de la Direction Technique Nationale.

Cette formation est systématique pour les stagiaires inscrits en formation DEJEPS Pétanque et impliqués régulièrement sur les stages de sélections.

La fédération prend également à sa charge la formation des éducateurs sur les territoires dans le cadre du suivi des CRE.

NB : les jeunes sportifs des collectifs sont également sensibilisés.

- Accompagnement fédéral

La FFPJP dispose d'une cellule d'accompagnement et de lutte contre les violences, notamment sexuelles.

Elle a mis en place une adresse mail dédiée qui peut permettre aux différents acteurs de signaler des faits préoccupants.

Sur chaque compétition d'envergure, le staff médical composée d'un médecin fédéral et de kinésithérapeutes, peuvent être amenés à recevoir la parole des différents acteurs.

Ils sont en relation avec le référent VSS- Honorabilité (CTS) de la fédération pour engager les procédures nécessaires si besoin s'en faisait sentir.

6) Les Datas

Une nouvelle cellule au cœur du travail de recherche fédéral pour la progression de nos connaissances sur l'activité.

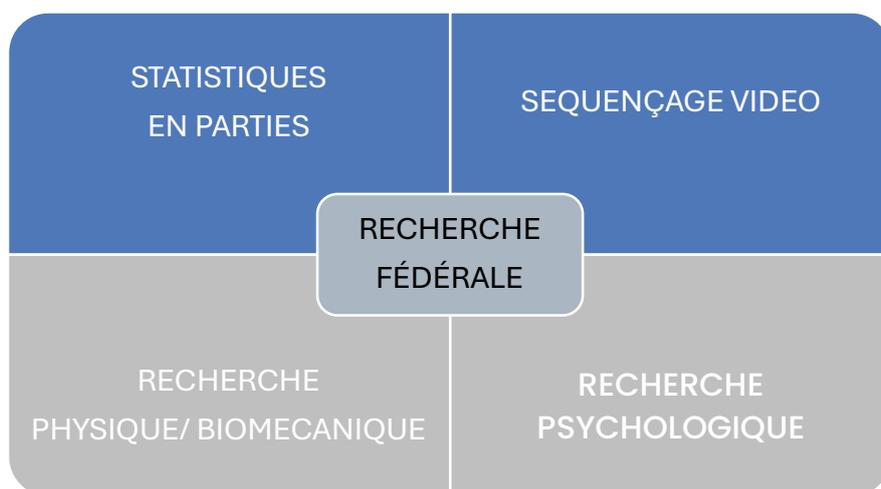
LES OBJECTIFS :

Optimisation de la performance par le traitement et l'analyse des données :

- ✓ Statistiques
- ✓ Séquençage vidéo

Dans un triple objectif :

- ✓ Faciliter les sélections internationales
- ✓ Briefing et débriefing en compétition
- ✓ Accompagnement individualisé



LE PROFIL DU JOUEUR :

Création d'un **fichier commun à tous les collectifs nationaux** (Avenirs / Jeunes / Espoirs / Séniors)

→ **Base de données collective** qui permet des **fiches individuelles** :

- Qualitatives : points forts-faibles Techniques et Tactiques
- Quantitatives : pour chaque joueur des collectifs nationaux, il sera enregistré les données statistiques sur leurs temps de pratiques avec les collectifs : Stages

Nationaux (S1-S4) / Compétitions sur les Nationaux (N1-N20) / Championnats Internationaux (C1-C3)

Ces données seront à étudier :

- Pour ressortir celles qui peuvent **confirmer ou infirmer les déterminants de la performances** ciblés, et ainsi les faire évoluer
- Pour répondre **aux commandes effectuées par les staffs** des collectifs nationaux concernant les équipes et athlètes qui les concernent.

Une **bibliothèque de données** statistiques, pluriannuelles, personnelles et collectives

Le « **profil du joueur** » permettra de faire apparaître, de **trier et croiser les données statistiques** suivantes selon nos besoins :

- ✓ Stage / Nationaux / Championnats Internationaux
- ✓ Distinguer (en compétition) en plus des données complètes :
 - Celles de la phase de qualification (SWISS-S ou en 13pts)
 - Celles des phases finales
- ✓ Selon le format : Unisexe ou Mixte / Tête-à-tête – Doublette – Triplette – Tir
- ✓ En Intensité, Volume et Efficacité
- ✓ Au Global point + tir, point ou tir uniquement
- ✓ Selon la distance
- ✓ Selon l'intention de jeu : Attaquer / Construire / Défendre
- ✓ Avec des indicateurs généraux : Première boule de la mène / Boules décisives / Boules de rajouts
- ✓ Avec des indicateurs spécifiques : Marque de la mène selon la note de la première boule, Temps pour jouer la boule, selon la déroulé de la mène / Jeu droit ou en croisé

LA NOTION DE COULOIR DE PERFORMANCE :

Quels sont nos futurs champions ? Comment les détecter ?

Créer une échelle de progression du joueur indiquant **le niveau de jeu attendu** d'un joueur ou d'une joueuse **selon son âge**, s'appuyant sur des données statistiques, permettant **d'identifier nos potentiels** athlètes des **équipes de France Séniors** :

- ✓ Accompagner des athlètes sur l'ensemble de leur cursus
- ✓ Concentrer nos forces sur un nombre restreint d'athlètes
- ✓ Identifier les bons profils d'athlètes à potentiel dans un sport à maturité tardive

En définissant les données optimales théoriques suivantes :

- ✓ Niveau de jeu attendus pour être membre des collectifs séniors et médaillable à l'international
- ✓ Points de passages à chaque fin de collectif U15 / U18 / U23
- ✓ Points de passage à chaque année de 13 à 22 ans
- ✓ Selon certains indicateurs ciblés (INT/VOL/EFF – Postes ...)
- ✓ Grâce à l'ensemble des données individuelles disponibles